

FICHES ACTION DU PCAET

AXE STRATEGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITE ET UN URBANISME DURABLES

1.1. Réduire l'impact des trajets domicile-travail

ACTION N° 1. AGIR SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL >20 KM

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Non	2/3	0/3

CONTEXTE

La mobilité représente 22 % des émissions de GES du territoire soit 142 kt de CO₂ et 24 % de la consommation d'énergie soit 288 GWh, ultra-majoritairement d'origine fossile.

Les trajets domicile travail représentent 104 GWh, soit le tiers des consommations d'énergie des déplacements des habitants.

53 % des actifs travaillent à l'extérieur du territoire, 38% des trajets domicile-travail sont supérieurs à 20 km, ils sont effectués à 91% en voiture individuelle.

Par ailleurs, ces trajets sont réguliers à la fois temporellement (5 fois par semaine, à des horaires relativement constants) et géographiquement (origine et destination du déplacement fixes : CAPI, Grenoble Métropole, Voironnais, Lyon métropole) et se prêtent plus que d'autres au regroupement tant par bus que par covoiturage.

D'autre part, la proposition pour ces trajets domicile-travail d'alternatives à la voiture individuelle, aujourd'hui conçue comme moyen de transport universel, retentit sur la façon d'accomplir les autres trajets de la vie courante en permettant à chacun, à son rythme et quand il le peut, de réduire sa dépendance à la voiture individuelle.

Les leviers d'action sur ces déplacements ont donc des effets importants et multiples.

OBJECTIFS

Favoriser le report modal du solivoiturage vers les transports en commun (covoiturage inclus) et/ou le vélo et le VAE.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteqCO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+/-

DESCRIPTIF

L'action se focalise sur les trajets les plus longs, principalement à destination des territoires voisins, en renforçant les attraits des transports en commun (incluant le covoiturage) en les rendant plus fiables, plus rapides, en procurant des gains de temps supplémentaires pour l'utilisateur et en facilitant leur usage.

1) Aux points de départs et d'arrivées situés à l'intérieur du territoire

- a. Affermissement des quatre P+R « structurants identifiés dans le PADD du PLUi à Saint Etienne de Saint Geoires, Le Rival, La Côte Saint André et Saint Jean de Bournay pour les convertir à terme en pôles d'intermodalités (PIM) (moins d'arrêts = moins de détours = plus de rapidité)
- b. Augmenter la fréquence des lignes express
- c. adosser à ces pôles de mobilité et aux lignes régulières un service de covoiturage et le promouvoir
- d. Créer une desserte méridienne
- e. Assurer le stationnement sécurisé de tous les moyens de transports susceptibles de converger vers ces PIM, et notamment des vélos à assistance électrique
- f. Assurer la recharge électrique lente des véhicules électriques et/ou rechargeables.
- g. Multiplier les services associés permettant de gagner du temps, notamment par l'emploi de boîtiers électroniques permettant l'ouverture des portes par les ayants-droits hors la présence du propriétaire, par exemple pour des interventions mécaniques, pour la livraison de courses non-périssable ou de commandes faites par Internet ou pour la collecte d'objets à prendre en charge par la recyclerie ou un réparateur.
- h. Expérimenter la mise en place d'un espace « marché du soir » ouvert prioritairement aux producteurs locaux aux heures de pointe.

2) Actions hors territoire

- a. Pousser à l'amélioration de la fiabilité de la ligne TER Lyon-Grenoble
- b. Participer aux réflexions métropolitaines, intégrer les groupes de travail (comité de lignes ?)
- c. Faciliter le stationnement des véhicules de covoiturage aux abords des gares
- d. Soutenir les démarches d'unification des titres de transport et de recharge des véhicules électriques

ACTIONS EN COURS

- e. étude d'aménagement d'un P+R au Rival
- f. identification d'une zone sur Mandrin
- g. fixer le lieu et l'objectif de réalisation d'un P+R à La Côte Saint André
- h. Acter le lieu et l'objectif de réalisation d'un P+R à Saint-Jean de Bournay
- i. Appel à candidature covoitureurs/covoiturés avec la plateforme Illicov

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Actifs travaillant ou résidant sur le territoire faisant plus de 20 km de trajet domicile-travail	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	SCoT-RG, SMTc-AG, SMT AML, AURA, CD38, Pôle Culture, CDA, communes concernées, SEDI, entreprises (Fresenius, Aéroport Grenoble Alpes Isère, Rossignol)

Ressources humaines

Chef de projet PCAET.

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Sous-action	Budget prévisionnel 2019 -2024
Aménagement de 3 P+R	3 fois 150 000 € : 450 000 €
Récompense au covoiturage	2500 €/an : 15 000 €
TOTAL	465 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Attention à l'impact de la création de nouveaux pôles de services sur l'attractivité et l'économie des centres-bourgs.

CALENDRIER

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre d'utilisateurs du service de covoiturage	Plate-forme de covoiturage	0	A déterminer
Aménagements structurants mis en place	Bièvre-Isère Communauté	0	1 ligne express 3 P+R

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Remarque générale sur les actions sur la mobilité entraînant l'éventuelle création de nouvelles infrastructures (parking de co-voiturage ou pistes cyclables, comme la voie verte identifiée entre Silans et Le Rival) : les projets étant à ce stade non localisés précisément dans le PCAET, nous ne pouvons affirmer l'absence d'impact sur le milieu naturel ; Bièvre Isère devra y être attentif le cas échéant, également durant les phases chantier, qui peuvent impacter la faune commune.

Indicateur de suivi environnemental

Nombre de points noirs du bruit du réseau routier sur le territoire et nombre de personnes exposées à des seuils supérieurs à la réglementation.

AXE STRATEGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITE ET UN URBANISME DURABLES

1.2. Réduire l'impact des trajets domicile-travail

ACTION N° 2. OPTIMISER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui	2/3	1/3

CONTEXTE

Des réductions de consommation d'énergie substantielles sont possibles en optimisant les déplacements actuels en jouant sur l'efficacité via l'écoconduite et sur la sobriété en évitant certains déplacements via le télétravail :

L'éco-conduite permet de réaliser des économies de carburant, donc d'énergie, de 15 à 20% à trajet parcouru égal. C'est donc une action tout à fait intéressante, notamment à court terme en attendant que les autres mesures agissant sur les déplacements soient mises en place.

Les déplacements domicile-travail représentent une grande part des déplacements. Or ces déplacements ne sont pas toujours nécessaires. Dans certaines activités, la mise en place d'un ou deux jours de télétravail par semaine est envisageable et permettrait de réduire de 10 à 20% les déplacements domicile-travail et donc la consommation d'énergie associée.

OBJECTIFS

L'action porte sur la mise en place d'une formation à la conduite économique et de la possibilité de télétravailler pour le personnel technique de la collectivité.

Cette action pourrait ensuite servir d'exemple et être élargie aux entreprises du territoire, en mutualisant les coûts via un groupement d'achat de la collectivité.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteq CO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+

DESCRIPTIF

Phase 1- Organisation des stages d'éco-conduite :

Il s'agit dans un premier temps de former les agents intercommunaux et communaux et de mesurer les effets de la formation sur la consommation de carburant et les économies générées :

- 1) Identification (via la CCI) et choix d'un organisme formateur local pour les agents de la collectivité et des communes.
- 2) Organisation des sessions de formation à destination des agents.
- 3) Suivi de la consommation des véhicules.

Les formations comportent une partie théorique et une partie pratique (démonstration et conduite autonome des véhicules). A kilométrage constant et pour un véhicule donné, l'économie observée sur les consommations varie entre 10% et 20%.

Les formateurs à l'écoconduite n'étant pas très répandus, il pourrait être envisagé de former les auto-écoles du territoire à ce type de prestations pour ensuite se reposer sur elles pour former les conducteurs. La collectivité pourrait alors intervenir en soutien financier à l'élaboration de stratégies d'apprentissages (simulateurs, écoconduite sur circuits, écoconduite sur route...).

Dans un second temps, élargir l'action aux entreprises du territoire, en essayant de cibler prioritairement les entreprises ayant des salariés qui utilisent beaucoup leur véhicule (longs trajets ou déplacements très fréquents) :

- 1) communiquer autour de cette action sur le site internet de la collectivité et le bulletin intercommunal : mettre en avant l'impact environnemental et financier de l'action et donner les grandes consignes de l'éco-conduite
- 2) lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des entreprises du territoire, relayé par les chambres consulaires,
- 3) organiser une nouvelle session de formation via un groupement d'achat de la collectivité
- 4) organiser des sessions de formation pour les particuliers, à moindre coût car achat groupé ?

A l'issue de la formation, un document reprenant les conseils de la conduite écologique va être distribué aux salariés formés, ainsi qu'un questionnaire d'évaluation du stage proposé.

Phase 2 – Mise en place d'espaces de télé-travail, incitation des entreprises à développer le télétravail en espace de coworking ou à domicile, mise en place du télé-travail pour les services intercommunaux et communaux

A mettre en relation avec la pose de la fibre et du haut débit sur le territoire.

Mettre en place le télé-travail au sein de l'EPCI et des communes, en étudiant la possibilité d'héberger les personnels de l'EPCI dans les locaux communaux de leur commune de résidence. Cela permettrait de favoriser les liens entre l'EPCI et les communes.

ACTIONS EN COURS

Pas d'actions en cours sur cette thématique.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Actifs des entreprises du territoire Services de l'EPCI et des communes	Bièvre-Isère Communauté Entreprises	Bièvre-Isère Communauté Ecoles de conduite	Organismes de formation à l'éco-conduite (La Poste ?) Auto-écoles du territoire CCI, CMA CNFPT

Ressources humaines

Animation du dispositif en interne, suivi des consommations de carburant par chaque service puis mise en place de l'action à destination des entreprises.

Ressources documentaires ou techniques

- Guide de Formation à l'écoconduite, ADEME, 2009 : <https://www.ademe.fr/guide-formation-a-leco-conduite>
- Nombreux sites explicatifs : www.conduiteco.fr ; www.ecoconduite.org ; <http://conduiteeconomique.com> ;

Budget

Phase	Budget prévisionnel 2019 - 2024	Action correspondant au budget
Stages d'écoconduite en interne	5 000 à 50 000 €	de 150 € à 300 € par stagiaire* de 50 à 250 stagiaires
Mise en place d'espaces de télétravail et incitation des entreprises à développer le télétravail	5 000 €	10 jours de travail du chef de projet PCAET (à optimiser avec les autres actions vers les entreprises)
Expérimentation du télétravail au sein des EPCI et des communes	30 000 €	Temps passé en interne
TOTAL	40 000 € à 85 000 €	

* Coût de stage pour un conducteur : entre 150 € pour une demi-journée et 300 à 500 € pour un stage complet avec mise en pratique sur 1 à 2 jours. Stages de rappels souhaitables dans les années suivantes.

DIFFICULTES IDENTIFIEES

L'écoconduite permet des réductions de consommation conséquentes (de l'ordre de 15% par conducteur), mais l'enjeu est d'arriver à massifier l'écoconduite et toucher un large nombre de conducteurs.

A noter cependant une réduction notable du budget carburant, qui permet un amortissement du coût du stage en moins d'un an pour les grands conducteurs, professionnels ou particuliers !

CALENDRIER

2019 – 2020 : étude et mise en place des différents dispositifs (écoconduite, télétravail)

2021 – 2022 : phase test du déploiement des dispositifs

2023-2024 : ajustement et déploiement des dispositifs

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre d'agents / d'employés formés à l'écoconduite	Bièvre-Isère Communauté Entreprises	0	50 personnes
Consommation de carburant / km des véhicules de service	Bièvre-Isère Communauté Entreprises	A définir	-15 % A déterminer
Nombre de jours.homme de télé-travail mis en place	Bièvre-Isère Communauté Entreprises	0	A définir

Pour la relève des indicateurs, l'application Gecoair pourrait être utilisée. Attention néanmoins à l'anonymisation des données et à l'utilisation qui est faite des données par l'application.

Sinon, un questionnaire en direction des entreprises pourrait être mis en place en lien avec les chambres consulaires.

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITE ET UN URBANISME DURABLES

1.2. Organiser le report modal

ACTION N° 3. SE CONNECTER AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Oui	1/3	3/3

CONTEXTE

Une partie des déplacements de la population de Bièvre-Isère Communauté s'effectue en direction des territoires limitrophes. Pour pouvoir agir de manière efficace sur ces déplacements, il faut assurer une continuité de prise en charge sur les territoires voisins. L'objectif est donc de se rapprocher de ces territoires pour co-construire des solutions de mobilité, sur les lignes de transports en communs et les voies vertes dédiées aux modes actifs.

OBJECTIFS

Se connecter en transports en commun et voie verte avec les territoires voisins.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteq CO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+/-

DESCRIPTIF

Etude d'avant-projet de transformation de l'ancienne voie ferrée, qui sort du territoire, en voie verte.

Pour les projets futurs, prendre contact avec les élus et techniciens des territoires voisins pour réfléchir ensemble aux questions de mobilité et d'urbanisme.

ACTIONS EN COURS

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Actifs travaillant ou résidant en dehors du territoire	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	Territoires voisins (CAPI), SCOT, SMTAVL, Isère Tourisme

Ressources humaines

Chef de projet PCAET.

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Min. 2500 €/an (5 jours de travail du chef de projet PCAET)

Budget prévisionnel sur 6 ans : 12 500 € à 25 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

CALENDRIER

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Linéaire de voie verte réalisé (km)	Bièvre-Isère Communauté	A déterminer	A déterminer
Nombre d'utilisateurs des lignes de transports en commun	Concessionnaire des transports en commun	A déterminer	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Remarque générale sur les actions sur la mobilité entraînant l'éventuelle création de nouvelles infrastructures (parking de co-voiturage ou pistes cyclables, comme la voie verte identifiée entre Silans et Le Rival) : les projets étant à ce stade non localisés précisément dans le PCAET, nous ne pouvons affirmer l'absence d'impact sur le milieu naturel ; Bièvre Isère devra y être attentif le cas échéant, également durant les phases chantier, qui peuvent impacter la faune commune.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITE ET UN URBANISME DURABLES

1.2. Organiser le report modal

ACTION N° 4. FAVORISER LE REPORT VERS LES MODES DOUX POUR LES COURTES DISTANCES

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Non	3/3	1/3

CONTEXTE

Une partie des déplacements de la population se fait sur de courtes ou moyennes distances et est majoritairement réalisée aujourd'hui en voiture. Sur ce type de distances, les modes doux (marche, vélo ou vélo à assistance électrique) représentent une alternative crédible et souhaitable à plus d'un titre (effet bénéfique sur l'environnement et la santé, désencombrement de l'espace). Il s'agit donc de favoriser le report de la voiture vers les modes doux sur ces distances. Cela nécessite de penser l'aménagement pour qu'il soit adapté à ces modes (agréable et sécurisé) et à sensibiliser le public sur leurs bienfaits multiples.

OBJECTIFS

Viser 50% des trajets domicile-travail courts (moins de 5 km) réalisés en modes actifs en 2050.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteqCO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+

DESCRIPTIF

1) Etablir le schéma des axes stratégiques pouvant être mis en fonction (schéma des circulations douces) :

- Lancer une étude de faisabilité d'une voie verte sur le segment Sillans - le Rival,
- Elargir ces études de faisabilité à d'autres segments pour mailler le territoire, en lien avec les axes de navette et les P+R.

2) Développer l'usage du VAE :

- par la sensibilisation : tests de 30 min lors de manifestations (Arts allumés, festival des énergies, fête du jeu...) associés à un stand et de la communication (matériel à acheter),

- par l'expérimentation en entreprise : sur le modèle développé pour Frésénus, prêts de VAE une semaine en entreprise,
Un accompagnement des volontaires a été inscrit dans la convention partenariale BIC-Ageden 2019-2020 avec la tenue d'ateliers éco-consommation (dont atelier mobilité) : cycle de 4 ateliers éco-mobilité + challenge mobilité + 1 jour de suivi, coordination, reporting.
- par le soutien à l'acquisition via :
 - o la prise en charge des frais financiers (20 vélos, 150 € par vélo) en mettant en place un partenariat financier avec un établissement bancaire,
 - o l'animation d'un groupement d'achat participatif, à confier à un ambassadeur de la mobilité en service national ?
- par l'aménagement : participation au financement de vélobox en zone hyper dense (centres-villes, HLM).

3) Mettre en place des pédibus dans les communes

4) Mettre en place un réseau d'accompagnement au report de mobilité vers les modes doux "Tupervoit"

ACTIONS EN COURS

L'action en cours avec Frésénus (prêt de VAE) est encourageante par l'intérêt qu'elle suscite. De plus 35% des personnes ont eu des trajets domicile-travail allers > 15 km.

Le PLUi est aussi un outil permettant d'aménager l'espace pour favoriser les modes doux.

PILOTAGE ET MOYENS

Moyens via le nouveau plan mobilité du gouvernement.

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Tout public et jeune public	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté Bureau d'études Ageden	Communes, club-cyclo, gymnastique volontaire, citoyens proactifs, écoles et parents d'élèves

Ressources humaines

Chef de projet PCAET, animateur embauché via l'appel à projet Plan Vélo du gouvernement

Animation de l'Ageden

Ressources documentaires ou techniques

REX d'autres PDIE des territoires voisins

« Développer les modes actifs sur les territoires, étape par étape », Cahier ressources à l'usage des collectivités, ADEME, avril 2016 :

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/developper-modes-actifs-territoires-2016.pdf>

Budget

Phase	Budget prévisionnel associé 2019 -2024
Schéma des circulations douces	40 000 €
Voie verte de Bièvre	1,5 M€
Développement de l'usage du VAE à destination des entreprises	15 000 € à 50 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Moyens d'animation conditionnés à l'appel à projet « Plan vélo » du gouvernement. Si la candidature n'est pas retenue, il faudra assurer les moyens humains et financiers nécessaires d'une autre manière.

CALENDRIER

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Réalisation du schéma des circulations douces	Bièvre-Isère Communauté	0	1
Réalisation de la voie verte	Bièvre-Isère Communauté	0	1
Nombre de VAE vendus et distances parcourues	Bièvre-Isère Communauté / Vendeur de VAE / Utilisateurs	0 0 km	30% des stagiaires 15 km / jour / stagiaire
Nombre de pédibus mis en place	Bièvre-Isère Communauté / Communes	0	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Remarque générale sur les actions sur la mobilité entraînant l'éventuelle création de nouvelles infrastructures (parking de co-voiturage ou pistes cyclables, comme la voie verte identifiée entre Silans et Le Rival) : les projets étant à ce stade non localisés précisément dans le PCAET, nous ne pouvons affirmer l'absence d'impact sur le milieu naturel ; Bièvre Isère devra y être attentif le cas échéant, également durant les phases chantier, qui peuvent impacter la faune commune.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE : ORGANISER UNE MOBILITE ET UN URBANISME DURABLE

ACTION N° 4-2. PRESCRIPTION MEDICALE VELO

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	2021	3/3	1/3

CONTEXTE

L'activité physique modérée pratiquée régulièrement intégrant des séquences d'endurance d'au-moins 10 mn à raison d'au-moins 150 mn hebdomadaires procure un bénéfice très significatif pour l'adulte :

elle réduit le risque d'hypertension, de cardiopathies coronariennes, d'accident vasculaire cérébral, de diabète, de cancer du sein et du colon, de dépression et de chute;

elle améliore l'état des os et la santé fonctionnelle;

elle améliore l'état des os et la santé fonctionnelle; et est un déterminant clé de la dépense énergétique et est donc fondamental pour l'équilibre énergétique et le contrôle du poids.

L'OMS encourage les interventions visant à promouvoir l'activité physique pour faire en sorte que la marche, le vélo et d'autres formes d'activité physique soient accessibles et puissent être pratiquées en toute sécurité.

Le vélo à assistance électrique procure, à durée égale d'utilisation, un bénéfice équivalent à celui d'un vélo classique. Il permet de s'affranchir des reliefs, d'élargir ainsi le public concerné et peut s'intégrer plus facilement en substitution de la voiture dans les déplacements quotidiens.

OBJECTIFS

L'objectif est de faciliter l'accès au vélo à assistance électrique le rendant économiquement accessible aux publics identifiés pour raison médicale pour en expérimenter l'opportunité et la faisabilité en conditions réelles avant acquisition ou location longue durée. L'objectif est de louer 10 équivalent VAE par an.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteqCO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+

DESCRIPTIF

L'action consiste à acquérir un parc de vélo à assistance électrique en vue de sa location à bas coût, sous condition de revenu, et sur recommandation expresse par un professionnel de santé.

ACTIONS EN COURS

Analyse des modes d'organisation des professionnels de santé.

Consultation pour acquisition de 20 VAE

MOYENS

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	Association Le Tacot Fédération Française de cardiologie Professionnels de santé

Ressources humaines

Stagiaires

Ressources documentaires ou techniques

Recommandations mondiales en matière d'activité physique pour la santé, auteurs : OMS, date de publication: 2010, ISBN: 9789241599979

Budget

40 000 € TTC

Financement Région : 20 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Sécurisation des cheminements et du stationnement.

Changement d'habitudes

Appropriation par les professionnels de santé.

CALENDRIER

2^{ème} semestre 2021

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Acquisition des VAE Cumul des journées de location /	Bièvre-Isère Communauté	0	20 3650 équivalents

(365 x nombre de VAE)		0	jours de location par an
-----------------------	--	---	--------------------------

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Suivi de l'effectivité de l'usage du VAE

Indicateur de suivi environnemental

Cumul du kilométrage effectué par ce parc VAE

Valorisation de l'économie d'émission de GES sur la base de 100g de CO₂ par km.

ACTION N° 4-2. PRESCRIPTION MEDICALE VELO	2
CONTEXTE	2
DESCRIPTIF	3
ACTIONS EN COURS	3
MOYENS	3
DIFFICULTES IDENTIFIEES	3
CALENDRIER	3
INDICATEURS DE SUIVI	3
LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES	4
ACTION N°7-2. MISE EN PLACE D'UN PLAN DE CONSERVATION DES ESPECES	5
CONTEXTE	8
OBJECTIFS	8
DESCRIPTIF	9
ACTIONS EN COURS	9
DIFFICULTES IDENTIFIEES	10
CALENDRIER	10
INDICATEURS DE SUIVI	10
LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES	11
ACTION N°19-2. ATTEINDRE L'OBJECTIF TEPOS EN 2050	12
ACTION N°19-3. SE Doter d'un plan territorial des énergies nouvelles renouvelables	16
ACTION N°21-2. ENGAGER LA COLLECTE DES DÉCHETS PAR APPORT VOLONTAIRE	19

AXE STRATEGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITE ET UN URBANISME DURABLES

1.3. Rendre les déplacements motorisés moins polluants

ACTION N° 5. DEVELOPPEMENT DU GNV POUR LES POIDS LOURDS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Oui Création de la station GNV	3/3	0/3

CONTEXTE

Le Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) est une alternative aux carburants traditionnels (essence et diesel) qui posent des problèmes d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Dans sa version "verte" (bioGNV), le GNV apporte une solution aux deux problèmes. Sa version fossile (GNV à partir de gaz naturel fossile) est toutefois également intéressante dans une phase de transition puisque la motorisation gaz émet moins de polluants atmosphériques que les produits pétroliers et également un peu moins de gaz à effet de serre.

Le GNV est particulièrement intéressant pour les poids lourds, pour lesquels il constitue l'unique alternative actuelle aux produits pétroliers, et les véhicules agricoles.

OBJECTIFS

Création d'une station GNV pour poids lourds sur le territoire en assurant la prospection et l'accompagnement juridique pour constituer un noyau dur de 15 poids lourds utilisateurs.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.C.	N.C.	++	+/-

DESCRIPTIF

Cette action nécessite :

- de définir les périmètres pouvant accueillir une station GNV, c'est-à-dire cumulant la présence du réseau de gaz (ou d'un projet de méthanisation suffisamment important) et le passage d'une flotte de poids lourds ou proche d'exploitations agricoles pour assurer la demande ;

- définir la pertinence d'un réseau territorial ;
- déterminer, pour les zones pré-identifiées, le potentiel : nombre de poids lourds et véhicules agricoles visés et volume de gaz nécessaire.

ACTIONS EN COURS

Accompagnement de 4 groupes d'agriculteurs dans des projets de méthanisation avec injection sur le réseau de gaz.

Ces projets pourraient être liés à la station GNV pour y vendre le biogaz produit.

PILOTAGE ET MOYENS

Cette action est à rapprocher du développement de la méthanisation.

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Transporteurs, Entreprises de logistique, BOM	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	CA38, GRDF, SEDI, AURAEE, ADEME, Entreprises de transport/logistique, distributeurs de carburant

Ressources humaines

Ressources documentaires ou techniques

- Guide à l'attention des collectivités, Produire du biométhane et le valoriser en BioGNV sur son territoire, AURAEE, 09/2018 :

<http://www.enauvergnerhonealpes.org/fr/biogaz/produire-du-biomethane-et-le-valoriser-en-biognv-sur-son-territoire.html>

- Guide pour la mise en place d'une station-service bioGNC agricole, AURAEE, 07/2016 :

http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/raee/Documents/Publications/2016/RAEE_Guide_mise_en_place_station_service_bioGNC_agricole_septembre_2016.pdf

Budget

Budgets d'étude puis d'implantation de la station non connus.

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Il est important de sensibiliser les conducteurs de poids lourds à l'interdiction de passer à travers les centres-villes.

Un nombre de véhicules minimum abonnés à la station est nécessaire pour viabiliser sa mise en place.

Le montage juridique des stations peut être complexe : AURAEE pourra être partenaire technique sur ce volet.

CALENDRIER

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Réalisation de l'étude de faisabilité	Bièvre-Isère Communauté	0	1
Volume de GNV vendu annuellement	Exploitant de la station	0 m3	Pas d'objectif

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Au maximum, il s'agira d'encourager le bio-GNV en priorité. Il conviendra toutefois, dans la mesure du possible et des leviers d'actions de la collectivité par rapport aux transporteurs circulant sur le territoire, de promouvoir également la sobriété (écoconduite, optimisation du chargement, des trajets...), par la diffusion de la Charte « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent », par exemple, en parallèle des actions de communication/diagnostic autour du GNV.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITE ET UN URBANISME DURABLES

1.3. Rendre les déplacements motorisés moins polluants

ACTION N°6. DEVELOPPEMENT DE L'AUTO-PARTAGE ET DU COVOITURAGE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Oui Mise en place d'une plateforme	3/3	1/3

CONTEXTE

On constate une forte dépendance de la population au véhicule particulier et à l'autosolisme.

En milieu rural, la plupart des ménages possède plusieurs voitures. La possession d'un véhicule personnel n'a de sens financièrement que si son usage est régulier. Ainsi, les personnes ayant besoin d'une voiture pour se déplacer occasionnellement sont tentés, faute d'une offre de location adaptée, d'acquérir une voiture et d'ensuite rentabiliser son achat en s'en servant régulièrement. L'auto-partage et le covoiturage interviennent comme une alternative en permettant l'accès à un véhicule lorsque nécessaire sans pour autant le posséder. De ce fait, ces deux solutions agissent sur les déplacements non nécessaires qui rentabilisent la possession d'une voiture.

Le cas de l'autopartage des entreprises/administrations est particulièrement intéressant. Plus que le simple effet d'échelle (mutualisation d'un véhicule entre plusieurs personnes), il permet un foisonnement des usages : les entreprises ayant des besoins de mobilité la semaine là ou certains particuliers n'ont besoin d'un véhicule que le week-end pour leurs loisirs.

OBJECTIFS

Mise en place d'une plateforme d'autopartage sur le territoire.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteqCO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+

DESCRIPTIF

Favoriser l'auto-partage en :

- communiquant sur cette solution,
- renforçant l'offre de la collectivité (pose de boîtiers électroniques pour e-NV200 et Zoé),
- soutenant les porteurs de projets particuliers ou entreprises via la communication et la prise en charge de la fourniture et de la pose de boîtiers électroniques pour les véhicules mis en autopartage koolicar avec engagement de durée,
- prenant en charge le mi-tarif pour les spectacles Bièvre Isère avec autopartage.

Favoriser le covoiturage en :

- adaptant les infrastructures routières au covoiturage de type "Lane" (voire action 23),
- mettant en place des récompenses Be Happy pour le covoiturage Mov'ici certifié,
- prenant en charge le mi-tarif pour les spectacles Bièvre Isère avec covoiturage certifié Mov'ici.

ACTIONS EN COURS

Autopartage de véhicule déjà mis en place par Bièvre-Isère Communauté

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Tous publics	Bièvre-Isère Communauté	CD38	Pôle culture, communes, entreprises (Frésenius, Aéroport Grenoble Alpes Isère, Rossignol)

Ressources humaines

Chef de projet PCAET

Ressources documentaires ou techniques

Budget

10 000 € en 2019-2020

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Pour que l'autopartage soit une solution fonctionnelle, il faut une certaine densité de véhicules disponibles. Cette densité a été évaluée à 40 véhicules pour le territoire de la collectivité.

CALENDRIER

2019 – 2020 : étude pour la mise en place d'une plateforme d'autopartage sur le territoire.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Mise en place d'une plateforme d'autopartage	Bièvre-Isère Communauté	0	1
Nombre de véhicules en autopartage et kilométrage annuel	Gestionnaire de la plateforme	A déterminer	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

L'autopartage ne doit pas venir substituer des trajets fait habituellement en transport en commun, en vélo ou à pied, car il serait dans ce cas contre-productif en terme de baisse des consommations d'énergie et des émissions de CO₂. Il doit se substituer plutôt à l'achat d'une deuxième voiture. L'implantation de l'offre doit donc être réfléchie et priorisée en ce sens, en privilégiant les zones où l'usage de la voiture est la plus nécessaire, et non dans les zones les mieux desservies ou les plus denses, même si cette notion est toute relative sur le territoire de Bièvre Isère.

Indicateur de suivi environnemental

ACTION TEPOS

AXE STRATÉGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITÉ ET UN URBANISME DURABLES

ACTION N° 8. DÉVELOPPER LE TÉLÉTRAVAIL ET DES ESPACES DE COWORKING

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui	2/3	1/3

CONTEXTE

La mobilité représente 22 % des émissions de GES du territoire soit 142 kt de CO₂e et 24 % de la consommation d'énergie soit 288 GWh, ultra-majoritairement d'origine fossile.

Les trajets domicile travail représentent 104 GWh, soit le tiers des consommations d'énergie des déplacements des habitants.

Le télétravail, en supprimant un certain nombre de déplacements, est un levier efficace de réduction des consommations des transports : deux jours de télétravail par semaine permettent de réduire de 40% l'impact des trajets domicile-travail d'une personne. Appliqué aux cadres et professions intellectuelles supérieures et à 50% des professions intermédiaires résidant sur le territoire, le télétravail pourrait permettre d'économiser environ 23 GWh, sur la base de deux jours par semaine.

La crise sanitaire de 2020-2021 a conduit au déploiement massif du télétravail pour les métiers le permettant. Suite à cette « expérience forcée », beaucoup d'entreprises et de salariés souhaitent continuer à pratiquer le télétravail de manière pérenne.

Par ailleurs, Bièvre Isère Communauté a pour objectif de doter son territoire d'un réseau de tiers-lieux, afin notamment d'apporter une réponse à l'isolement des entrepreneurs et aux problèmes de mobilité.

OBJECTIFS

Permettre le développement du télétravail dans de bonnes conditions par la sensibilisation des employeurs du territoire (dont les collectivités et administrations) et la création d'espaces de coworking.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteq CO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+

DESCRIPTIF

L'action joue sur deux volets complémentaires :

Sensibilisation des employeurs

Il s'agit ici de communiquer auprès des employeurs du territoire, et si possible également auprès des principaux employeurs extérieurs, pour les encourager à mettre une politique interne en faveur du télétravail.

1. Identifier les secteurs/employeurs cibles (les plus adaptés à la mise en place du télétravail).
2. Déployer une campagne de communication/sensibilisation ciblée, en soulignant les bénéfices du télétravail pour les salariés et les employeurs et en soulignant les bonnes pratiques à adopter.

En complément, un « conseiller télétravail » pourrait être mis en place en collaboration avec la CCI pour orienter les entreprises en cas de questions.

La sensibilisation des entreprises aux bonnes pratiques à mettre en place pour assurer le bien être des salariés en télétravail sera intégrée à l'action afin d'assurer la pérennité des mesures adoptées par les employeurs.

Création d'espaces de coworking/tiers lieux¹

De nombreuses personnes ne peuvent pas travailler depuis chez elles dans de bonnes conditions, pour des raisons matérielles et/ou d'ordre psychologique (besoin de dissocier physiquement le temps de travail et le temps personnel par exemple).

Il s'agit donc ici de mettre à disposition de ces personnes un lieu adapté au télétravail (postes de travail confortables, connexion internet de qualité, espace de convivialité...) proche de chez elles.

L'action s'appuiera sur l'étude d'opportunité menée par Relais d'Entreprises au 1^{er} semestre 2022 en partenariat avec Bièvre Isère Communauté afin de recenser les besoins et idées d'espaces, d'usages, de services et d'animations des actifs, employeurs, associations et habitants. Les conclusions de l'étude, si elles sont positives permettront de déterminer les conditions de faisabilité de ces espaces et d'engager les étapes suivantes :

1. Identifier si possible dans chaque commune et en lien avec les élus communaux un lieu pouvant faire office d'espace de coworking et/ou de tiers lieu à vocation plus large (local public ou privé vacant ou pouvant être libéré de son usage actuel, ou, si nécessaire, parcelle adaptée à la construction d'un nouveau bâtiment).
2. Sélectionner les lieux les plus adaptés en prenant en compte le maillage du territoire et l'ampleur des travaux à mener.
3. Définir les modalités de portage et de financement.
4. Réaliser les aménagements nécessaires et faire connaître les espaces de coworking créés.

ACTIONS EN COURS

Etude d'opportunité pour la création d'un réseau d'espaces de vie, de travail et d'activités partagés, menée par Relais d'Entreprises en partenariat avec Bièvre Isère Communauté.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
--------	------------------	----------------	-------------

¹ Le terme de tiers-lieux fait référence au troisième lieu qui n'est ni la maison, ni le lieu de travail habituel mais un espace de travail connecté et réunissant les services associés nécessaires. La notion de tiers-lieux regroupe ainsi une multitude de possibilités : espaces de coworking, salle de visioconférence et de réunions, ateliers partagés, ou encore des espaces de médiation numérique et culturelle, fab lab, espaces de convivialité...

Entreprises Autres employeurs publics et privés	Bièvre-Isère Communauté (service économie) et autres porteurs de projet	Prestataires	CCI
--	---	--------------	-----

Ressources humaines

Services de Bièvre-Isère Communauté

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Selon les travaux nécessaires

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Identification des lieux

Financement des travaux

CALENDRIER

2022 : étude d'opportunité et repérages dans chaque commune

2023 : sélection des lieux à aménager

2023 – 2026 : montage des projets et travaux

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Nombre d'espaces de coworking sur le territoire	Bièvre Isère Communauté	0	à déterminer
Nombre de personnes utilisant les espaces de coworking du territoire	Bièvre Isère Communauté	0	à déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments pourrait renforcer les impacts positifs de cette action.

Indicateur de suivi environnemental

ACTION TEPOS

AXE STRATÉGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITÉ ET UN URBANISME DURABLES

ACTION N°9. RAPPROCHER LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DES HABITANTS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui	2/3	1/3

CONTEXTE

La mobilité représente 22 % des émissions de GES du territoire soit 142 kt de CO₂e et 24 % de la consommation d'énergie soit 288 GWh, ultra-majoritairement d'origine fossile.

Les trajets domicile-autre (ces derniers étant définis par l'INSEE comme les déplacements pour le travail non fixe, les courses et achats, les affaires personnelles ou professionnelles...) représentent le tiers des consommations d'énergie des déplacements des habitants. Beaucoup de ces déplacements sont dûs au fait que la plupart des services se concentrent dans les principaux pôles du territoire, les habitants des zones rurales devant rapidement faire 30 ou 45 minutes de route pour y avoir accès.

Le rapprochement des services, en réduisant les distances et temps de trajets constitue donc un levier efficace de réduction des consommations des transports et représente aussi un vecteur de renforcement de la vie locale.

OBJECTIFS

Permettre à l'ensemble des habitants d'avoir accès à un panel d'équipements et de services à moins de 15 minutes en voiture de son domicile et ainsi réduire l'impact des trajets domicile-autre.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteq CO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+

DESCRIPTIF

- 1) Recréer un tissu économique dans les bourgs du territoire.
 - Favoriser et encourager la multiplication des marchés locaux hebdomadaires dans les villages ruraux.
 - Renforcer l'offre de commerces de proximité en soutenant les commerces qui s'installent dans des zones plus rurales.

- 2) Recentrer autant que possible les services publics autour des mairies
- 3) Soutenir et encourager les initiatives de partage et de troc entre habitants en communiquant à ce sujet

ACTIONS EN COURS

La commune de la Cote Saint André s'est engagée dans le dispositif Petites villes de demain qui a pour but de soutenir la redynamisation des petites villes rurales de moins de 20 000 habitants

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Commerces Communes Etat	Bièvre-Isère Communauté Communes Porteurs de projet privés	Communes ?	

Ressources humaines

Futur chargé de mission PCAET/COT

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Selon les travaux nécessaires

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Identification des lieux

Financement des travaux

CALENDRIER

2022 : repérages dans chaque commune

2023 : sélection des lieux à aménager

2023 – 2026 : montage des projets et travaux

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
---------------------	----------------------------	----------------------	-------------------

Nombre de communes avec un panel de services conséquent ²	Bièvre Isère Communauté	0	à déterminer
Part de la population du territoire habitant dans ces communes	Bièvre Isère Communauté	0	à déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments pourrait renforcer les impacts positifs de cette action.

Indicateur de suivi environnemental

² A minima les services suivants : poste/tabac presse, boulangerie, épicerie, médecin/maison de santé...

AXE STRATEGIQUE 2 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

2.1. Adapter la gestion forestière

ACTION N° 7. MISE A L'ETUDE D'UN OUTIL FONCIER FORESTIER INTERCOMMUNAL

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui Etude à réaliser	3/3	1/3

CONTEXTE

Alors que le bois énergie est la principale ressource renouvelable du territoire, son morcellement foncier très important empêche d'une part sa gestion rationnelle, tant en terme de production que de gestion biodiversitaire, et d'autre part la création d'infrastructures de desserte ou d'exploitation. L'identification des ayants-droits est de plus en plus souvent impossible ou incertaine, le recouvrement de l'impôt n'ayant pas été diligenté ou bien parce que les successions sont restées indivises, parfois sur plusieurs générations, ce qui entrave toute prise de décision pour la parcelle elle-même, mais aussi pour les parcelles voisines lorsqu'un projet collectif tente d'émerger. Cette absence de gestion pénalise le stockage du Carbone, d'autant plus efficace que la régénération et la croissance sont rapides, l'adaptation au changement climatique (menace sur le châtaignier), la production de bois-énergie et de bois de C-stockage, et la préservation des écosystèmes forestiers à enjeux.

Les SAFER sont limitées dans leur action par une réglementation conçue pour les cycles annuels de la production agricole (trente ans pour la forêt) : elle ne peut pas garder des parcelles « en portefeuille plus de 5 ans ». Les Etablissements Publics Fonciers Locaux sont cantonnés aux zones urbaines.

Les évolutions législatives récentes (Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014) (biens vacants sans maîtres), la loi pour la transition énergétique (énergie renouvelable, adaptation des essences aux changements climatiques, stockage et captation du Carbone atmosphérique et la loi NOTRe (2015) (structuration et extension des compétences communautaires) et la Loi sur la biodiversité (2016) ont créé un environnement juridique inédit ouvrant des perspectives nouvelles.

OBJECTIFS

L'objectif est de réaliser une étude pour préciser les possibilités de rassembler cette propriété éparse au profit d'un organisme d'intérêt général dont la mission serait de procéder par ventes, achats ou échanges amiables, à la constitution de tenements de taille critique.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.C.	0	+

DESCRIPTIF

Il est attendu de cette étude qu'elle cerne les avantages et inconvénients des différents statuts juridiques envisageables pour un tel organisme, sa gouvernance, ses modes d'action et leur temporalité, son organisation ainsi que son modèle économique pour réaliser les fonctions suivantes :

1. Portage foncier : Recevoir en dotation les parcelles vacantes et sans maître, acheter les parcelles ne trouvant pas preneur, détenir des surfaces forestières en stock pour vente ou échange, détenir des surfaces forestières en patrimoine pour l'approvisionnement de chaudières communales ou pour des espaces de biodiversité, Assurer l'entretien et la sécurité des parcelles détenues
2. Mutualisation : Mettre en commun avec les communes des ressources techniques pour mettre en œuvre effectivement les procédures contribuant à la réduction du morcellement foncier forestier, se défendre ou négocier les contestations relatives à la mutation de biens vacants sans maître et mutualiser les éventuelles mesures d'indemnisation amiables ou contentieuses
3. Gestion exemplaire : Mettre en œuvre des plans de gestion durable des parcelles détenues et labellisation, mettre en œuvre la gestion des espaces de biodiversité ;
4. Animation foncière : Participer ou contribuer aux actions d'animation foncière locales, notamment à l'occasion des projets de desserte, mettre à la Bourse les parcelles non patrimoniales et veiller aux offres spontanées, veiller au titre du droit de préférence , mobiliser des financements ou des dons en nature participatifs ;
5. AMO/maitrise d'œuvre/mandat : Conduire des actions de mutation foncière collective de type ECIR, conduire pour les communes des actions de mutation foncière de type bien vacant sans maître

ACTIONS EN COURS

Conventionnement avec l'Association des propriétaires forestiers de Bonnevaux et Chambaran et avec l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Bas Dauphiné.

Sollicitation d'une aide au titre de FEADER en cours

Cahier des charges de l'étude en cours de rédaction

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté Bureau d'études	De 1 ^{er} rang : Association des propriétaires forestiers de Bonnevaux et Chambaran, Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Bas Dauphiné Autres partenaires associés : SAFER, CRPF, Département, COFOR, Sylv'ACCTES, DDT de l'Isère, Chambre d'agriculture.

Ressources humaines

Soutien technique du département

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Temporalité	Budget Bièvre-Isère Communauté	Budget partenaires et financements sollicités	Budget total
2019	30 000 € TTC	20 000 € de financement LEADER	50 000 €
2019-2024 (6 ans)			300 000 € à 600 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Caractère sensible d'un sujet touchant à la propriété privée. Gouvernance, robustesse au temps long.
Besoin d'inscrire l'action dans une logique compatible avec le cycle long (>30 ans) propre à la forêt.

CALENDRIER

Lancement au 2^{ème} semestre 2019

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Réalisation de l'étude	Bièvre-Isère Communauté	0	1
Nombre de parcelles acquises et surfaces associées	Bièvre-Isère Communauté	0 ; 0 ha	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Une attention doit être portée à orienter les parcelles rassemblées vers une gestion durable de la forêt et respectueuse de l'environnement.

Indicateur de suivi environnemental

Prise en compte de la gestion environnementale dans les parcelles rassemblées.

ACTION N° 7-2. MISE EN PLACE D'UN PLAN DE CONSERVATION DES ESPECES

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	2021	3/3	1/3

CONTEXTE

La plaine de Bièvre présente une richesse biodiversitaire que l'évolution des modes de production agricoles, l'extraction de granulat et l'extension des surfaces artificialisées tend à réduire. La hausse de la démographie et le développement des activités économiques vont contribuer dans les prochaines années à aggraver cet état de fait. L'attrait du territoire pour les entreprises risque d'être amoindri devant le risque de devoir mettre en place des mesures de compensation à une implantation ou à une extension dont l'impact est mal connu avant les études environnementales, elles-mêmes longues et coûteuses.

OBJECTIFS

Le plan de conservation a comme stratégie, la préservation des espèces patrimoniales des plaines de Bièvre et du Liers sans frein au développement du territoire. Cette stratégie comporte six objectifs principaux : • Conseiller pour la bonne prise en compte des espèces, • Sécuriser le foncier à enjeux prioritaires,

- Gérer les milieux naturels à enjeux pour ces espèces,
- Intervenir d'urgence sur des individus en danger,
- Animer et communiquer sur le plan de manière collective et partagée,
- Suivre et évaluer le plan.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.C.	0	++

DESCRIPTIF

Pour répondre à ces objectifs, trois buts sont fixés :

- créer des zonages des enjeux pour les 5 espèces concernées, le Busard cendré, L'Édicnème criard, le Petit Gravelot, le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué
- recenser et préciser des mesures compensatoires favorables et efficaces pour les espèces cibles dans un "catalogue de mesures compensatoires",
- réaliser en parallèle des actions de protection des milieux favorables aux espèces et de sauvegarde des nichées et des pontes qui permettront d'assurer une cohérence de préservation des cinq espèces ciblées par le plan, et donc une plus grande efficacité des mesures du plan. Il s'agit du "programme d'actions d'accompagnement".

Ces éléments serviront à l'évitement et à la compensation de ces espèces dans le cadre d'aménagements

ACTIONS EN COURS

Concertation entre les quatre EPCI concernés (Entre Bièvre et Rhône, Bièvre Isère, Bièvre Est et Pays Voironnais, la ligue de protection des oiseaux, du département, de la Chambre d'Agriculture, le SIRRA, l'UNICEM

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Investisseurs économiques	Bièvre-Isère Communauté	LPO	Entre Bièvre et Rhône, Bièvre Isère, Bièvre Est et Pays Voironnais ligue de protection des oiseaux Département, Chambre d'Agriculture SIRRA UNICEM

Ressources humaines

Soutien technique du département, pôle développement durable

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Temporalité	Budget Bièvre-Isère Communauté	Budget partenaires et financements sollicités	Budget total
2021	6 000 € TTC	39 000 €	45 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Caractère sensible d'un sujet touchant à la propriété privée. Gouvernance, robustesse au temps long.

CALENDRIER

Lancement au 2^{ème} semestre 2021

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
---------------------	----------------------------	----------------------	-------------------

Rapport annuel	LPO	0	1
Nombre de demandes d'information satisfaites	LPO	0	Selon besoins
Surface des parcelles visées par une mesure compensatoire	LPO	0	Selon besoins

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

Prise en compte de la gestion environnementale dans les parcelles rassemblées

AXE STRATEGIQUE 2 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

2.1. Adapter la gestion forestière

ACTION N° 8. VALORISER ET RENFORCER LA PRODUCTION DE BOIS LOCALE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Non	1/3	3/3

CONTEXTE

Le territoire dispose d'une ressource en bois conséquente, en partie exploitée par des producteurs de bois bûche. Ces producteurs ont été accompagnés par la Charte Forestière pour produire un bois bûche de bonne qualité (bon taux d'humidité) via la labellisation France Bois Bûche. Aujourd'hui ces producteurs sont identifiés mais peu promus.

La filière de production de piquets de châtaignier est également importante sur le territoire, tandis que celle de production de bois d'œuvre est plus confidentielle. Ces filières permettent de renforcer le stockage de carbone et il serait intéressant de les développer.

A ce titre, il est important de travailler à la fois sur la demande (acquisition, utilisation des équipements par les particuliers), mais également sur l'offre (filère bois buche) afin d'assurer la fourniture d'un bois local de qualité.

OBJECTIFS

Favoriser la production, l'utilisation et la commercialisation du bois local ou non-exotique labellisé ou certifié, tant pour le bois d'œuvre que pour le bois énergie

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.C.	+/-	+

DESCRIPTIF

Soutenir financièrement la gestion forestière durable certifiée PEFC

Mise en place du dispositif Sylv'Acctes sur le territoire.

Orienter l'exploitation des parcelles forestières communales vers le bois d'œuvre :

Cette action peut également s'intégrer à l'adaptation de la forêt au changement climatique en exploitant le châtaignier périssant et en le remplaçant par d'autres essences (robinier ?).

Communiquer auprès de la population sur les producteurs de bois bûche locaux labellisés France Bois Bûche (publicité conditionnée au label) via :

- la parution d'un article dans le bulletin intercommunal, décrivant l'initiative et l'intérêt du label et de la qualité du bois de chauffage ;
- la mise en place d'un annuaire sur le site internet des chartes, décrivant les producteurs (nom, coordonnées) et les situant sur une carte ;
- la promotion de ces producteurs via des événements ;
- l'adhésion des producteurs labellisés aux chèques BiHappy.

Communiquer auprès des producteurs de bois bûche sur cette publicité pour les inciter à passer au label France Bois Bûche.

- Recensement des professionnels et de ceux prêt à s'engager sur des produits de qualité
- Information et formation des pro
- Contrôle de la qualité des produits

Renforcer la production par la commande publique :

- privilégier le bois (châtaignier/robinier) dans le mobilier extérieur ;
- privilégier le bois d'oeuvre dans la construction (à associer à une PTRE) en donnant des indications aux architectes dans les cahiers des charges.

ACTIONS EN COURS

Accompagnement à la labellisation "France Bois Bûche" des producteurs par la CFT.

PILOTAGE ET MOYENS

Service communication de la Collectivité (site internet, événements ?)

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Propriétaires et gestionnaires privés et publics	Bièvre-Isère Communauté	Sylv'ACCTES, Bièvre-Isère Communauté, Chartes Forestières (CFT), UCOFOR	Communication grand public : CFT, Service Communication Communication/gestion exploitants : CFT, ONF, CRPF, FIBOIS Commande publique : AURAE, UCOFOR PTRE : Ageden, Service Urbanisme

Ressources humaines

Pas de recrutement nécessaire à cette action. Animation de l'action par le Service Développement Durable de Bièvre-Isère Communauté et les personnels des Chartes Forestières.

Ressources documentaires ou techniques

AURAE et l'UCOFOR peuvent aider la collectivité à orienter sa commande publique. L'UCOFOR Auvergne-Rhône-Alpes propose de l'accompagnement à rédaction de clauses favorisant le bois local (à travers le label Bois des Alpes) dans les cahiers des charges. Le contact à l'UCOFOR est : heloise.allec@communesforestieres.org

Les chartes forestières, l'UCOFOR et l'ONF sont les partenaires de la gestion des forêts communales.

Budget

13 000 euros/an de soutien financier à la gestion forestière durable labellisée PEFC (via Sylv'ACCTES)

DIFFICULTEES IDENTIFIEES

En lien avec les projets de rénovation performante, il est important d'accompagner les particuliers à l'acquisition d'installations performantes pour le chauffage au bois, à la fois pour diminuer les consommations d'énergie fossile et les émissions de gaz à effet de serre du territoire, mais également pour améliorer la qualité de l'air.

Le robinier a été identifié comme essence intéressante pour le bois d'industrie/bois d'œuvre par son caractère imputrescible. Il est néanmoins considéré comme espèce invasive dans certains cas.

L'exploitation de la forêt doit se faire de manière raisonnée et dans les règles de l'art, de manière à éviter les tassements de sol et à laisser les petits branchages au sol pour la régénération de celui-ci. Une sensibilisation des exploitants à ces méthodes est faite sur les forêts publiques par les CFT et l'ONF. Ce travail est plus difficile sur les parcelles privées, mais est conduit par Créabois.

CALENDRIER

2019 : Initiation des différentes sous-actions

Identification des producteurs labellisés, prise de contact avec les producteurs pour adhésion à BiHappy, mise en place de l'annuaire sur le site internet des chartes.

Identification des producteurs labellisés et des producteurs intéressés par la labellisation.

Prise de contact avec AURAE, réflexions avec l'Ageden dans le cadre de la PTRE.

Réunions de réflexion avec les Chartes Forestières, l'ONF et le CRPF.

2020 – 2024 : mise en place opérationnelle des actions et suivi

Poursuite des actions de communication, mise en place de cahiers des charges adaptés pour la commande publique, mise en place de la PTRE, adaptation de la gestion des parcelles forestières.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre de producteurs labellisés	France Bois Bûche	A définir en 2019	A déterminer
Evolution des ventes de bois labellisé	Producteurs labellisés	A définir en 2019	A déterminer
Nombre de visites sur l'annuaire en ligne	Chartes Forestières	0	A déterminer
Volume de produits bois achetés via la commande publique	Bièvre-Isère Communauté	A définir en 2019	A déterminer
Surfaces de forêts dont la gestion a été réorientée	CFT, CRPF, ONF	0	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La thématique de la séquestration carbone est globalement peu abordée dans le plan d'actions. Il convient de renforcer ce volet notamment dans les actions 8 et 9 (volet sylvicole), et 12 (volet agricole).

Le développement du bois énergie doit faire l'objet de mesures de précaution concernant la régénération de la ressource forestière, et les activités sylvicoles doivent avoir lieu dans le respect de la biodiversité présente sur le site, en particulier dans les espaces identifiés et repérés comme à forte valeur environnementale (ZNIEFF, zones humides, zone Natura 2000...). Les zones les plus sensibles pourront être exclues de toute exploitation. Le Guide « *La récolte raisonnée des rémanents en forêt* » de l'ADEME¹ (2006) donne des préconisations générales, et par type de sols à rappeler ou porter à la connaissance des acteurs si besoin.

Par ailleurs, en raison des incertitudes concernant le changement climatique, il est nécessaire de maintenir le maximum de capacités aux écosystèmes forestiers pour s'adapter. On recherchera la mise en œuvre d'une gamme de sylviculture diversifiée.

La production d'autres types de combustibles (plaquettes, granulés), avec un meilleur pouvoir calorifique, et non uniquement du bois bûche, pourrait également être étudiée.

Indicateur de suivi environnemental

Prise en compte de la gestion environnementale dans les parcelles.

¹ https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/20140523_recolte-remanents-foret.pdf

AXE STRATEGIQUE 2 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

2.1. Adapter la gestion forestière

ACTION N°9. ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE RENOUVELLEMENT SYLVICOLE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Non	1/3	3/3

CONTEXTE

Sur le territoire, le châtaignier dépérit et est sensible à l'arrivée de nouveaux ravageurs du fait du réchauffement climatique. Les peuplements de résineux et de hêtres vont également certainement se réduire au profit d'aires bioclimatiques plus au nord ou en altitude. Il est donc important d'accompagner ces évolutions de la forêt, ressource primordiale pour le territoire et le stockage de carbone.

OBJECTIFS

Soutenir l'action des chartes forestières pour adapter la forêt au changement climatique.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.C.	+	++

DESCRIPTIF

Poursuivre le soutien aux chartes forestières sur les études d'adaptation de la forêt au changement climatique. En particulier, profiter du renouvellement du plan d'action des Chartes Forestières en 2019 et 2021 pour inscrire l'adaptation au changement climatique des forêts comme un objectif opérationnel majeur, via la réorientation du budget vers des actions entrant dans ce cadre et/ou en augmentant l'enveloppe globale allouée aux chartes.

La charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux prévoit une étude approfondie afin de proposer de nouveaux itinéraires et de nouvelles essences, ainsi que des compensations financières en services rendus par la forêt, notamment en eau et stockage carbone.

La charte forestière de Chambaran prévoit un bilan des essais de plantation réalisés antérieurement. Cela peut découler sur des choix stratégiques afin d'anticiper le comportement des forêts face au changement climatique.

Les chartes forestières travaillent aussi sur le parcelllement des forêts, afin de les gérer au mieux.

L'installation de nouvelles essences peut profiter du renouvellement de peuplements dégradés qui peuvent eux-mêmes être valorisés, dans une logique d'économie circulaire.

ACTIONS EN COURS

Les CFT travaillent sur les relations entre modes de gestion et adaptation.

Un travail est mené au niveau départemental sur le robinier.

Études de la charte forestière Bas-Dauphiné et Bonnevaux.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes, Association des Propriétaires Forestiers de Bonnevaux et Chambaran, Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Bas Dauphiné, Usagers éco- aménitaires	Bièvre-Isère Communauté	Chartes Forestières du Bas-Dauphiné- Bonnevaux et de Chambaran	Conseil départemental 38, SAFER, CRPF, Association des Propriétaires Forestiers de Bonnevaux et Chambaran, Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Bas Dauphiné, COFOR, Sylv'ACCTES, DDT de l'Isère, Chambre d'agriculture ONF, SERFOB, AURA, ADEME

Ressources humaines

Ressources humaines des chartes forestières.

Ressources documentaires ou techniques

Programme d'action des chartes forestières de Chambaran et du Bas-Dauphiné et Bonnevaux.

Budget

2300 euros/an de subventions aux chartes forestières

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Le morcellement foncier important sur le territoire.

CALENDRIER

Programme d'action 2014-2019 pour le Bas-Dauphiné et Bonnevaux

Programme d'action 2018-2021 pour Chambaran

Renouvellement des programmes d'action des chartes en 2019 et 2021, en orientant le travail des chartes sur l'adaptation des forêts au changement climatique.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Surfaces de forêts faisant l'objet d'une gestion adaptative	CFT BDB	A définir en 2019	A définir en 2019
	CFT Chambaran	A définir en 2019	A définir en 2019

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La thématique de la séquestration carbone est globalement peu abordée dans le plan d'actions. Il convient de renforcer ce volet notamment dans les actions 8 et 9 (volet sylvicole), et 12 (volet agricole).

Le robinier a été identifié comme essence intéressante pour le bois d'industrie/bois d'œuvre par son caractère imputrescible. Il est néanmoins considéré comme espèce invasive dans certains cas.

La prévention des incendies de forêt gagnerait à être intégrée dans cette action. Ce risque étant amplifié par le réchauffement climatique, il semble nécessaire de prendre les mesures d'anticipation nécessaires.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 2 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

2.2. Ménager la ressource en eau

ACTION N° 10. SE PREMUNIR DES INONDATIONS ET DE LEURS EFFETS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Non	2/3	2/3

CONTEXTE

La gestion de l'eau pose d'ores-et-déjà une problématique de conflits d'usage (agriculture, pisciculture, eau potable) et de qualité. Le réchauffement climatique, en diminuant la ressource en eau, va accentuer ces problématiques en augmentant la concentration des polluants. Il est donc nécessaire d'agir aujourd'hui pour une utilisation plus rationnelle de la ressource en eau de la part de tous les acteurs.

L'évolution du régime climatique entraîne également une augmentation des épisodes climatiques extrêmes tels que les crues. Il est donc nécessaire de s'adapter à ces changements en se protégeant des futurs événements.

OBJECTIFS

Limiter la consommation d'eau pour améliorer sa qualité.

Se prémunir des inondations via la prise de compétence sur le ruissellement des eaux superficielle :

- par une politique puissante de protection contre les crues ;
- par l'augmentation des capacités naturelles de rétention des eaux d'amont par renaturation.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.A.	0	++

DESCRIPTIF

Elaboration, financement et mise en œuvre de plans pluriannuels d'investissement.

Dans le cadre du PGRE, des actions sur la ressource en eau vont être mises en place par le SIRRA. On retrouve par exemple des actions sur la qualité de la ressource :

- récupération d'eau de pluie pour usage individuel ou sur des infrastructures des collectivités,
- renforcer le recours du recyclage des eaux usées de process industriel,
- sensibiliser sur la ressource en eau en proposant des animations scolaires
- restauration morphologique des cours d'eau

Ou bien des actions sur la disponibilité de la ressource :

- promouvoir la distribution d'équipements hydro-économiques
- modérer l'arrosage des stades
- optimisation du réseaux et des ouvrages (étangs, canaux)

ACTIONS EN COURS

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
EPCI dépositaires de la compétence GEMAPI et/ou de compétences connexes décrites à l'article 217 du CE	SIRRA SMABB	SIRRA SMABB	EPCI voisins

Ressources humaines

Agents du SIRRA et du SMABB.

Ressources documentaires ou techniques

PGRE du territoire des 4 vallées.

Budget

Financement des actions du SIRRA via la taxe GEMAPI :

Année	Montant annuel (euros)	
	Inondations	Géomorphologie et biodiversité
2019-2020	232 400	99 600
2021	234 500	100 500
2022	236 600	101 400
2023, 2024 et 2025	239 400	102 600

Dépenses brutes à l'amélioration de la ressource en eau : 80 000 euros / an jusqu'en 2025

Sur l'autre partie du territoire, Bièvre-Isère Communauté assume la dépense (qualité de la ressource en eau, source Typhaine Lebris, service eau de Bièvre-Isère Communauté :

fourchette de 100 000 à 180 000 euros pour les 6 ans.

DIFFICULTES IDENTIFIEES

CALENDRIER

Les actions du PGRE sont définies sur la période 2018 – 2022.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Montant des participations aux syndicats	SIRRA SMABB	A déterminer	Voir budget
Montant des travaux d'investissement réalisés sur le territoire	SIRRA SMABB	A déterminer	Voir budget

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

Qualité des eaux superficielles et souterraines (%)

Pourcentage des points de mesure de la qualité des masses d'eau du territoire présentant une qualité altérée (moyenne à mauvaise). Données Agence de l'eau

AXE STRATEGIQUE 2 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

2.2. Ménager la ressource en eau

ACTION N° 11. RATIONALISER ET REDUIRE LE PRELEVEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU EN MENAGEANT LES AQUIFERES PROFONDS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui Etude à réaliser	2/3	2/3

CONTEXTE

Le réchauffement climatique, en diminuant la ressource en eau, va accentuer les problématiques de conflits d'usage (agriculture, pisciculture, industrie, eau potable) et de qualité de l'eau (plus forte concentration des polluants). Il est donc nécessaire d'agir aujourd'hui pour une utilisation plus rationnelle de la ressource en eau de la part de tous les acteurs.

La profession souhaite ainsi identifier les secteurs (en constante évolution) du territoire nécessitant un état des lieux de la dynamique de gestion de l'eau (via notamment et depuis 2018 l'OUGC - Organisme Unique de Gestion Collective) et les acteurs que sont l'Association des Irrigants de l'Isère (ADI), le département, les autorités environnementales (DDT, DREAL) et les différents acteurs de l'eau dans une perspective de générer une dynamique de projets locaux.

OBJECTIFS

Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs en zone de captage.

Réaliser un état des lieux de la dynamique de gestion de l'eau sur le territoire en lien avec le changement climatique.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.A.	0	++

DESCRIPTIF

Poursuite des actions déjà en place sur la préservation de la ressource en eau :

- Accompagnement des agriculteurs en zone de captage du Mottier, Faramans/Ornacieux, St Etienne de St Geoirs, Thodure et St Jean de Bournay dans le cadre de l'animation Terre & eau (action inscrite à la convention partenariale CDA38-BIC 2019-2020).
- Présentation et diffusion de l'action réalisée sur l'irrigation sur le territoire de Bièvre Isère. (ex. CUMA IRRIBIEVRE)

Mener une étude visant à établir un état des lieux de la dynamique de gestion de l'eau sur le territoire en lien avec le changement climatique (impacts passés, présents et à venir du changement climatique sur la ressource en eau) :

- définition d'un comité de pilotage pour l'étude réunissant Bièvre-Isère Communauté, les acteurs de la filière agricole (CDA38, collectifs d'agriculteurs, agriculteurs), les acteurs de la gestion de l'eau, les autorités environnementales, les autres gros consommateurs d'eau ;
- définition des objectifs précis de l'étude et des modalités de suivi ;
- choix d'un maître d'œuvre pour réaliser l'étude ;
- réalisation de l'étude et définition des actions à mener.

ACTIONS EN COURS

Démarche Terre & eau sur l'ensemble des captages prioritaires de Bièvre Isère (accompagnement technique des exploitations situées en périmètre de captage).

Accompagnement des irrigants (en démarche individuelle et collective).

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre (selon le volet concerné)	Partenaires
Agriculteurs Collectifs d'agriculteurs (GIEE, par ex.) Autres usagers	Bièvre Isère	CDA38 Acteurs de l'eau	Agriculteurs DDT, DREAL ORCAE, Météo-France Agences de l'eau Département

Ressources humaines

Animateurs de la chambre d'agriculture.

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Période et action	Coût global	% de prise en charge par financeurs connus	
		Bièvre Isère Communauté	Partenaires
Accompagnement des agriculteurs en zone de captage (2019-2020)	123 100 € (210 jours)	24 620 € (20 %)	98480 € (80%)
Etat des lieux de la dynamique de la gestion de l'eau	Evaluation : 5 000 €	A préciser	A préciser

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Il faut être conscient néanmoins, que la conduite de l'irrigation sur le territoire se fait en fonction des cultures, des sols et de la pluviométrie. Les techniques déployées répondent aux besoins identifiés des agriculteurs du territoire dans une optique de :

- assurance des productions destinées aux exploitations elles-mêmes (productions destinées à l'alimentation des bêtes)
- assurance des cultures de semences (entre autres, céréales, légumineuses, protéagineux), productions à fortes valeurs ajoutées,
- confortation des activités maraîchères qui tendent à se développer sur le territoire,
- maîtrise et gestion de la ressource en eau (avec l'évolution des équipements sur les exploitations).

Dans cette dynamique s'inscrit, bien évidemment la pérennisation d'activités de production (grandes cultures, production de semences, mais autres cultures de plein champ), l'adaptation au changement climatique tout en préservant la ressource en eau.

CALENDRIER

2019-2020 : réalisation de l'état des lieux sur le périmètre du PCAET et accompagnement des agriculteurs en zones de captage

2020-2024 : mise en place d'actions suite aux conclusions de l'état des lieux, poursuite de l'accompagnement des agriculteurs en zone de captage.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Réalisation de l'état des lieux	Bièvre-Isère Communauté	0	1

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

Etat quantitatif des masses d'eau du territoire (%)

Pourcentage de masses d'eau présentant un état quantitatif qualifié de « bon ». Données Agence de l'eau

Volume d'eau prélevé dans les captages alimentant le territoire (m³)

AXE STRATEGIQUE 2 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

2.3. Accompagner la mutation de l'agriculture

ACTION N° 12. AMELIORER LE PARTAGE DE CONNAISSANCES SUR L'ATTENUATION ET L'ADAPATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU SECTEUR AGRICOLE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
2/3	Non	2/3	3/3

CONTEXTE

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques de l'agriculture (second secteur émetteur de GES sur le territoire) peuvent être réduits de deux manières :

- en mettant en place des actions de sobriété et efficacité énergétiques sur les exploitations. L'agriculture est encore très dépendante des énergies fossiles pour sa consommation d'énergie. Des mesures sont néanmoins applicables pour limiter le besoin en énergie des exploitations et substituer les énergies renouvelables aux énergies fossiles. On distingue deux grands postes de consommation sur lesquels agir :
 - o le bâtiment et les process, où des audits énergétiques sont possibles en vue de travaux (isolation, installation d'équipements plus efficaces et/ou EnR) ;
 - o les engins agricoles, qui peuvent être réglés sur banc d'essai pour améliorer leur rendement moteur et pour lesquels des formations peuvent être dispensées pour les utiliser de manière plus sobre et efficace.
- En modifiant les pratiques agricoles : moins travailler la terre pour réduire les émissions liées aux consommations d'énergie des engins (Techniques Culturelles Simplifiées), réduire l'apport en intrants dans les cultures en gérant les apports de manière plus efficace ou en mettant en place des rotations avec des cultures intermédiaires piégeant l'azote, traiter les effluents pour limiter leurs émissions...

De nombreuses initiatives existent pour expérimenter et diffuser ces pratiques, qu'il faut renforcer et mieux faire connaître auprès des agriculteurs.

La lutte contre le changement climatique en milieu agricole passe également par la lutte contre la prolifération de l'ambrosie, allergène dont la propagation est renforcée par le réchauffement climatique.

OBJECTIFS

Former 120 agriculteurs aux techniques favorisant les économies d'énergie, la réduction des émissions de GES et de polluants.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
190 MWh/an Pour 20 exploitations/an réalisant 15% d'économies d'énergie	630 teqCO₂/an Pour 20 exploitations/an réalisant 20% de réduction d'émissions	++	++

DESCRIPTIF

1) Économie d'énergies – Recherche de l'autonomie énergétique sur les exploitations agricoles

1. Organisation journée Innov'action (1er semestre 2019) sur les économies d'énergie & la recherche d'efficacité énergétique des bâtiments et des équipements sur les exploitations (récupération de chaleur, photovoltaïque, etc.)

L'objectif étant d'avoir un échantillon d'exploitations permettant d'évaluer enjeux et intérêts communs (exploitation/territoire) et de systématiser l'appui au conseiller en énergie de la même manière que pour un usager du territoire. 1ère étape étant de traiter des énergies directes sur l'exploitation et d'engager ensuite le diagnostic énergétique de type Dia'terre.

Réalisation des diagnostics Dia'terre selon la démarche suivante :

- calcul du bilan énergétique et GES de l'exploitation,
- proposition d'actions à entreprendre (avec calcul du temps de retour sur investissement),
- suivi des exploitations.

Les diagnostics énergie seront réalisés par des conseillers habilités à l'utilisation du logiciel Dia'terre. La réalisation de diagnostic énergie nécessite une collecte de données chez l'exploitant. Le conseiller élabore avec l'exploitant un plan d'amélioration, qui détaille les actions à mettre en place et leur calendrier prévisionnel, les niveaux d'investissements requis et les économies potentielles.

Ce plan d'amélioration consiste en :

- proposition d'un conseil fertilisation dans le cadre de la réduction de l'usage des engrais minéraux,
- passage au banc d'essai moteur des tracteurs,
- proposition d'un diagnostic agronomique des sols de l'exploitation,
- accompagnement dans le cadre d'un dossier de demande d'aide « Performance Energétique des Exploitations » (pré-refroidisseurs, isolation, solaire thermique, chaudières...),
- diagnostic agronomique des prairies...

3. Recherches de solutions pour les agriculteurs se questionnant sur le stockage carbone (exemples autour des TCS & du travail du sol, travail sur les prairies), limitation des GES (test banc d'essai à poursuivre en lien avec la FDCUMA, évaluation de l'intérêt du compostage et co-compostage (plate-forme))

2) Améliorer le partage et l'animation autour des initiatives existantes via une animation territoriale

Appui à l'émergence de projets individuels & collectifs (exemple contribution PCAET et actions autonomie énergétique via diagnostics d'exploitations).

Créer les liens entre élus du territoire de Bièvre Isère & agriculteurs

3) Mettre en place une stratégie de communication et communiquer auprès des agriculteurs

Communication à l'échelle du bassin versant : élaboration de supports d'information et communication techniques :

- réalisation et l'envoi à tous les agriculteurs de Bièvre Isère de 3 numéros du journal Terre & eau,
- réalisation et envoi de deux fiches techniques : météo et CIVE
- promotion du développement de filières rémunérant des productions respectueuses de l'environnement (AB, marque Alpes is(h)ère, blé bas intrants,...) etc.

Animation générale de l'opération

4) Lutte contre l'ambrosie

Actions en milieu non agricole, besoin des acteurs :

- veille sur les sites identifiés comme sensibles en 2018 (carrière GACHET, site "panneaux solaires" avec prestataire Voltalia, aéroport et parcelle dans la zone artisanale de St Etienne de Saint-Geoirs ;
- Actions test sur RD 514 pour semis de couverts (travail avec un agriculteur d'Ornacieux-Balbins) ;
- demande des référents pour qu'ils soient informés par la commune dès lors que des travaux sont prévus et ce quel que soit le commanditaire. (veille technique/modèle d'information à adresser aux communes).

Actions en milieu agricole :

- organisation d'une démonstration de déchaumage et d'implantation de couverts sur une parcelle de Thierry BOIRON vers la Côte St André. (été 2019) - envisager l'achat des couverts par la collectivité et prise en charge du temps de travail de l'agriculteur ;
- identification et rencontre dès le printemps par le référent ambrosie communal et Conseillère CDA38 des agriculteurs rencontrant des difficultés régulières (tournées des communes).

ACTIONS EN COURS

Les actions ont été inscrites à la convention partenariale CDA38-BIC 2019-2020 et devront être poursuivies sur la durée du PCAET.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Agriculteurs	Bièvre-Isère Communauté	Chambre d'Agriculture	FD CUMA, agriculteurs, Service Communication de Bièvre-Isère Communauté

Ressources humaines

Binôme Conseillère Territoriale Bièvre Isère et Conseillère Bâtiment pour émergence de la démarche sur l'échantillon d'exploitations identifiées.

1 personne à la Chambre d'agriculture réalise les diagnostics (conseillère bâtiment et énergie).

Ressources documentaires ou techniques

Présentation de l'outil de diagnostic Dia'terre :

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/86159_7739diaterre_4p.pdf

Capitalisation des démarches territoriales sur ces volets (réseau des Chambres d'agriculture)

Budget

Sous-action	Coût global 2019-2020	% de prise en charge par financeurs connus	
		Bièvre Isère Communauté	Partenaires
1 – Economies d'énergie	17 500 €	12 250 € (70 %)	5 250 € (30%)
2 – Partage des initiatives et animation	10 000 €	5 000 € (50%)	5 000 € (50%)
3 - Communication	22 500 €	4 500 € (20 %)	18 000 € (80%)
4 – Lutte contre l'ambrosie	5000 €	3 000 € (60 %)	2 000 € (40 %)
TOTAL	55 000 €	24 750 € (45 %)	30 250 € (55%)

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Une enquête est à mettre en place pour recueillir les effets des actions sur les consommations d'énergie.

CALENDRIER

2019 -2020 : mise en œuvre des actions

2021-2024 : poursuite et adaptation des actions si besoin

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre de journées de sensibilisation/démonstration organisées et nombre d'agriculteurs touchés	CDA38	A déterminer	A déterminer
Nombre de diagnostics Dia'terre réalisés	CDA38	A déterminer	60
Nombre d'exploitations ayant mis en œuvre des actions énergie-GES et résultats observés	CDA38	A déterminer	120

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La thématique de la séquestration carbone est globalement peu abordée dans le plan d'actions. Il convient de renforcer ce volet notamment dans les actions 8 et 9 (volet sylvicole), et 12 (volet agricole).

Un équilibre est à trouver entre l'utilisation d'herbicides et la mécanisation du travail du sol. Il faut être vigilant à ne pas renforcer l'usage d'herbicides par un plus faible travail du sol.

Indicateur de suivi environnemental

Part des surfaces agricoles et naturelles (%)

Il s'agit de la mesure de la consommation ou de la réintroduction d'espaces naturels et agricoles au fil des ans grâce au suivi des surfaces réservées à ces usages dans les PLU, mesuré en pourcentage de la surface totale de la collectivité (ha cumulé des zones N et A/ha total). Ces surfaces sont non imperméabilisées, capteuses de CO₂, productrices de ressources alimentaires, énergétiques, et de biodiversité.

Nombre d'espèces menacées recensées (nb)

La nomenclature utilisée est celle de l'INPN, selon la liste rouge régionale : en danger critique (CR), en danger (EN), vulnérable (VU). A défaut d'inventaire local sur le territoire de Bièvre Isère, les données départementales sont suivies.

<https://inpn.mnhn.fr/collTerr/departement/82/tab/especesmenacees>

AXE STRATEGIQUE 2 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

2.3. Accompagner la mutation de l'agriculture

ACTION N° 13. MISE EN PLACE DE CIRCUITS ALIMENTAIRES COURTS ET DE PROXIMITE A ORIENTATION BIOLOGIQUE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Oui	3/3	3/3

CONTEXTE

Le développement des circuits-courts alimentaires peut contribuer au maintien de l'activité agricole, qui constitue un secteur économique et social important pour le territoire. Dans le même temps, les circuits-courts peuvent permettre de réduire le transport des aliments du producteur au consommateur et donc avoir un effet bénéfique sur les émissions indirectes de la production alimentaire. Cet impact se double d'un effet bénéfique sur l'impact environnemental de l'agriculture si les circuits-courts mis en place soutiennent l'agriculture biologique.

OBJECTIFS

Développer l'utilisation de produits bio ou locaux dans la restauration scolaire du territoire à l'issue du PCAET (2024).

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.C	N.C	+	+

DESCRIPTIF

1) Conforter les dispositifs existants

Conforter les dispositifs existants d'approvisionnement et de systèmes d'échanges locaux via un travail avec les différents acteurs locaux et avec l'action menée dans le cadre du Pôle Agro-alimentaire. Envisager une contractualisation de Bièvre Isère au dispositif et à ses déclinaisons auprès des agriculteurs du territoire.

Encourager les dispositifs dans les établissements scolaires et « co-labelliser » les établissements engagés sur le territoire via le PCAET. (Prix Bièvre Isère ?).

2) Appui aux producteurs locaux

1. Réaliser le guide des producteurs locaux du territoire : finalisation du guide (diffusion et promotion).
2. Identifier les besoins en investissement (organisation d'une rencontre pour évaluer les besoins).

3) Découverte et sensibilisation à l'agriculture biologique et prospective sur le potentiel de développement de ce mode de production sur le territoire

1. Porte ouverte dans une ferme biologique du territoire (conversion récente < 5 ans) : présentation de la ferme et des motivations / craintes liées à la conversion à l'AB
2. Temps d'échanges avec élus (et agriculteurs (?)) du territoire sur l'agriculture biologique:
 - présentation d'un panorama de l'agriculture biologique dans le département et le territoire,
 - synthèse de données et d'expériences sur l'agriculture biologique en Isère et sur le territoire pour répondre aux interrogations locales (travail en partie réalisé)
 - initiatives prises par des collectivités locales (iséroises et hors Isère)
 - réflexions et échanges sur les potentialités et possibilités de développement de la bio sur le territoire.

ACTIONS EN COURS

Le département de l'Isère mène plusieurs actions en lien avec la restauration collective via sa compétence sur les collèges :

- action sur le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire,
- labellisation Ecocert des collèges, avec un objectif d'augmenter le nombre de collèges labellisés.

Sur le territoire, les restaurants scolaires à l'échelon communal, travaillent en grande partie avec des prestataires privés s'approvisionnant en local. Y-a-t-il des besoins qui mériteraient un accompagnement plus spécifique ? (besoins identifiés et ou à identifier)

Il est important de noter qu'un guide des producteurs fermiers et vendant en direct sur le territoire sera diffusé au printemps 2019, dans le Magazine de Bièvre Isère (fascicule détachable et également version interactive en ligne dédiée via le site internet de la collectivité).

Près de 50 producteurs se sont fait connaître pour être connus des habitants du territoire. Ce support complètera la gamme des démarches entamées au niveau du volet économie sur Bièvre Isère. (Chèque Happy Isère, magnets des marchés du territoire, etc.)

PILOTAGE ET MOYENS

peut-être fait via les cahiers des charges soumis aux prestataires

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Restauration collective Agriculteurs Consommateurs	Communes, Entreprises privées	Bièvre-Isère Communauté, Chambre d'Agriculture	Département, CCI, Service Développement Economique, Pôle Agro-Alimentaire

Ressources humaines

Chef de projet PCAET

Animateurs territoriaux de la Chambre d'Agriculture

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Phase	Budget prévisionnel 2019 - 2020	
	Bièvre-Isère Communauté	Partenaires
Conforter les dispositifs existants	Non connu	Non connu
Appui aux producteurs locaux	750 € (30%)	1 750 € (70%)
Découverte et sensibilisation à l'agriculture biologique	1 650 € (60%)	1 100 € (40%)
TOTAL	2500 €	2 850 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Vérifier ce qui est du ressort du Pôle Agro-Alimentaire.

CALENDRIER

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre d'exploitation en agriculture biologique	Chambre d'Agriculture	A déterminer	A déterminer
Surfaces exploitées en agriculture biologique	Chambre d'Agriculture	A déterminer	A déterminer
Nombre de stands des marchés proposant des produits biologiques	Communes	A déterminer	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Attention à bien définir la notion d'approvisionnement local (quel rayon d'approvisionnement ?) et à orienter l'approvisionnement vers une agriculture durable.

La question de la baisse de la quantité de viande consommée (très impactante du point de vue des gaz à effet de serre) au profit d'une quantité moindre mais de meilleure qualité, via la sensibilisation dans la restauration collective, pourrait être abordée dans cette action. Il est important également ne pas favoriser que les gros agriculteurs locaux qui peuvent répondre aux cahiers des charges de la restauration collectivité et d'accompagner les agriculteurs à y répondre.

Indicateur de suivi environnemental

Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%)

L'indicateur mesure le pourcentage % de SAU impliquée dans une démarche de certification environnementale (par rapport à la SAU totale) : agriculture biologique (certifiée et en conversion) et haute valeur environnementale (HVE). L'agriculture raisonnée (ou niveau 2 de certification environnementale selon les décrets et arrêtés du 20 et 21 juin 2011) n'est pas prise en compte.

AXE STRATÉGIQUE 2 : GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

ACTION TEPOS

ACTION N° 12. PLANTER DES ARBRES LE LONG DES ROUTES

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
2/3	Oui	2/3	1/3

CONTEXTE

Alors que le bois énergie est la principale ressource renouvelable du territoire, son morcellement foncier très important empêche d'une part sa gestion rationnelle, tant en terme de production que de gestion biodiversitaire, et d'autre part la création d'infrastructures de desserte ou d'exploitation. Une grande partie de la forêt étant privée (74% à l'échelle du département d'après l'Inventaire Forestier National), la production de bois maîtrisée directement par les collectivités est assez peu importante.

Par ailleurs, les collectivités possèdent des surfaces importantes (et accessibles) le long des routes, qui peuvent être mobilisées pour planter des arbres.

OBJECTIFS

Développer la plantation systématique d'arbres le long des routes lorsque c'est possible, afin de bénéficier d'une production de bois locale maîtrisée par les collectivités et d'un ombrage limitant la surchauffe du bitume en été.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.C.	0	+

DESCRIPTIF

Etude préalable

Il s'agit ici de bien définir les contours de l'action :

1. Identifier les sections de routes départementales et communales adaptées à la plantation d'arbres et chiffrer le linéaire concerné.
2. Identifier les essences les plus adaptées et les conditions de plantation (espacement notamment).
3. Construire un plan de financement intégrant l'investissement nécessaire, les coûts d'entretien, les revenus issus de la vente du bois et les co-bénéfices environnementaux du projet (ombrage, création de nouveaux habitats pour certaines espèces, séquestration carbone...).

Mise en œuvre

Une fois l'étude préalable terminée et les financements sécurisés, l'action pourra être progressivement mise en œuvre :

1. Planification des chantiers de plantations.
2. Plantations échelonnées.
3. Entretien des arbres plantés.
4. Coupe et transport du bois une fois les arbres arrivés à maturité.
5. Vente et/ou utilisation directe en interne.

ACTIONS EN COURS

Néant.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Département Communes	Département Communes Chartes forestières	Département Communes	ONF

Ressources humaines

Services techniques du Département et des communes

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Selon le nombre d'arbres à planter.

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Financement de l'investissement.

CALENDRIER

Etude préalable : 2023

Mise en œuvre opérationnelle : A partir de 2024

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Nombre d'arbres plantés	Département Communes	Inconnu	A déterminer

Linéaire de route planté	Département Communes	Inconnu	A déterminer
Volume de bois récolté	Département Communes	0	A déterminer
Carbone séquestré	Bièvre Isère Communauté	0	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Une attention doit être portée à assurer une gestion de ces plantations durable et respectueuse de l'environnement.

Le développement du bois énergie doit faire l'objet de mesures de précaution concernant la régénération de la ressource forestière, et les activités sylvicoles doivent avoir lieu dans le respect de la biodiversité présente sur le site, en particulier dans les espaces identifiés et repérés comme à forte valeur environnementale (ZNIEFF, zones humides, zone Natura 2000...). Les zones les plus sensibles pourront être exclues de toute exploitation. Le Guide « *La récolte raisonnée des rémanents en forêt* » de l'ADEME³ (2006) donne des préconisations générales, et par type de sols à rappeler ou porter à la connaissance des acteurs si besoin.

Les zones de plantation et les essences plantées devront être sélectionnées soigneusement afin de ne pas porter atteinte à d'éventuelles zones à forte valeur environnementale.

Indicateur de suivi environnemental

³ https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/20140523_recolte-remanents-foret.pdf

AXE STRATEGIQUE 3 : ATTENUER LES IMPACTS DES BATIMENTS ET DE LEUR USAGE

3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments

ACTION N° 14. AIDES AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui Mise en place du dispositif nécessaire	3/3	1/3

CONTEXTE

La rénovation énergétique performante du parc ancien de logement est une priorité pour atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques (le secteur résidentiel représentant un tiers des consommations énergétiques du territoire). La création d'une plateforme de rénovation qui structure une offre appropriée pour les particuliers vise à amplifier cette dynamique. En outre elle favorisera le développement d'une filière professionnelle locale de la rénovation.

OBJECTIFS

Massifier les projets de rénovation énergétique des logements en apportant une aide efficace aux travaux et en apportant aux habitants une information de qualité sur les travaux de rénovation énergétique, notamment via la mise en avant de bonnes pratiques.

Objectif : rénover 300 logements dans le cadre de la PTRE d'ici 2024 (avec une montée progressive en puissance : 40 logements/an en moyenne sur les 3 premières années).

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
620 MWh/an pour 50 logements rénovés par an en moyenne	91 teqCO ₂ /an pour 50 logements rénovés par an en moyenne	+	+/-

DESCRIPTIF

Pour atteindre les objectifs, une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) sera mise en place. Une telle structure a pour but de centraliser l'information, le conseil et les aides à la rénovation énergétique pour une meilleure lisibilité auprès du particulier.

Phase 1 - Travail en amont de la mise en oeuvre opérationnelle :

travail avec les co-maitres d'ouvrages, mise en place des groupes de travail avec les chargés de missions de la collectivité et les partenaires concernés (groupe accompagnement des ménages, groupe accompagnement de l'offre des artisans, groupe communication).

Il s'agira d'apporter un conseil de qualité et d'accompagner financièrement les propriétaires (occupants ou bailleurs) dans leurs travaux en :

- ciblant les aides sur les logements anciens (avant 1980),
- ciblant la rénovation des logements sociaux,
- ciblant les aides sur les coeurs de bourgs, pour accompagner leur redynamisation
- garantissant un accompagnement et un conseil de qualité et adapté aux propriétaires qui voudraient rénover leur logement : la collectivité doit être garante de l'information donnée (lutter contre le démarchage abusif et apporter un conseil technique et de recherche de subvention),
- maintenant un conseil de proximité pour les personnes n'ayant pas accès à internet.
- formant les élus des communes à la thématique de la rénovation et leur faisant connaître et relayer le dispositif.

Phase 2 - Lancement de la plateforme de renovation et période test

Démarrage opérationnel à l'automne 2019, puis phase de test de 2020 à 2021.

Phase 3 – Adaptation du dispositif suite à la phase test

Ajustement du fonctionnement et du financement du dispositif à hauteur des objectifs envisagés selon les résultats de la phase de test.

ACTIONS EN COURS

Un PIG est en cours sur le territoire, porté et animé par le département.

La convention partenariale BIC-Ageden inclut déjà des actions visant la rénovation énergétique des logements (EIE, permanences renforcées, mise à disposition de thermokits...). La mise en place d'une PTRE vise à synthétiser et renforcer ces dispositifs.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Propriétaires occupants et bailleurs	Bièvre-Isère Communauté	Ageden	Ageden, Soliha, Bailleurs sociaux, Professionnels du bâtiment, Département, ANAH ?

Ressources humaines

Ressources documentaires ou techniques

Guide ADEME de comparaison des PTRE :

<https://www.ademe.fr/renovation-energetique-lhabitat-15-initiatives-territoires>

Qu'est-ce qu'une PTRE :

<https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/integrer-lenvironnement-domaines-dintervention/renovation-lhabitat/dossier/organiser-plateforme-renovation-energetique/enjeu-collectivites>

Budget

78 000 euros prévus sur 6 ans (mise en place de la PTRE et financement du dispositif par la suite).

DIFFICULTES IDENTIFIEES

CALENDRIER

2019 – Phase 1 : travail en amont de la mise en œuvre opérationnelle

2020 – 2021 – Phase 2 : mise en œuvre opérationnelle et phase test

2021 - 2024 – Phase 3 : adaptation et poursuite du dispositif.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre et caractéristiques (techniques, montant des travaux) des rénovations engagées par la PTRE	Ageden	0	300 (50 par an en moyenne)

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments pourrait renforcer les impacts positifs de cette action.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 3 : ATTENUER LES IMPACTS DES BATIMENTS ET DE LEUR USAGE

3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments

ACTION N°15. AMELIORER LA QUALITE THERMIQUE DU PARC RESIDENTIEL SOCIAL ET COMMUNAL

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui Mise en place du dispositif nécessaire	3/3	1/3

CONTEXTE

Le territoire de Bièvre Isère, bien que marqué par la prédominance de logements individuels privés, dispose d'un parc de logements locatifs sociaux et communaux relativement conséquent. En effet, près de 1800 logements locatifs sociaux sont présents sur le territoire, ainsi que 150 logements communaux. Près de 70% du parc social est composé de logements collectifs.

Cette offre en logements locatifs sociaux et communaux répond à un besoin important d'accès au logement pour de nombreux ménages à faibles ressources. Toutefois, ce parc locatif est relativement ancien sur le territoire (40 % date d'avant 1977). Seuls 743 logements disposent d'une étiquette énergétique, et parmi eux, près de 30% sont repérés comme les plus énergivores (classe F et G), ce qui représente un potentiel de 222 logements. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne départementale, qui est de 10%.

Cette situation peut donc engendrer des risques de précarité énergétique pour certains ménages.

Dans le cadre du PLH, Bièvre Isère Communauté souhaite donc faciliter la rénovation énergétique du parc de logements sociaux et communaux.

OBJECTIFS

A travers son PLH, Bièvre Isère souhaite faciliter, pendant 6 ans, la rénovation :

- d'au moins 100 logements locatifs sociaux
- de 15 logements locatifs communaux

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
248 MWh/an pour 20 logements rénovés par an en moyenne	36 teqCO ₂ /an pour 20 logements rénovés par an en moyenne	+	+/-

DESCRIPTIF

Pour atteindre cet objectif, Bièvre Isère a prévu 2 actions ciblées dans son PLH :

- **Action 6 : Soutien à la réhabilitation des logements locatifs sociaux**
 - Objectif : 100 logements rénovés en 6 ans
 - Identification des résidences prioritaires avec les bailleurs sociaux et les communes
 - Aide de Bièvre Isère :
 - Subvention directe aux bailleurs sociaux : 2 000 €/logement, pour un montant de travaux minimum de 20 000 € par logement
 - Garantie des emprunts contractés par les bailleurs
- **Action 7 : Aide à l'amélioration des logements communaux**
 - Objectif : 15 logements communaux rénovés sur les 6 ans du PLH
 - 11 communes potentiellement concernées
 - Aide de Bièvre Isère :
 - Subvention directe aux communes entre 5 000 € et 8 000 € selon le niveau de loyer pratiqué
 - Aide conditionnée à un niveau D du DPE atteint suite aux travaux
 - Accompagnement préalable au montage du projet assuré par SOLIHA, dans le cadre de l'aide du Département de l'Isère

ACTIONS EN COURS

Le PLH actuel de Bièvre Isère prévoit déjà des aides en direction des communes et des bailleurs sociaux pour la rénovation des logements.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Bailleurs sociaux Communes	Bièvre Isère Communauté	Entreprises de rénovation	AGEDEN, SOLIHA, Département

Ressources humaines

Ressources documentaires ou techniques

Budget

- Le budget de l'action 6 consacrée à la rénovation des logements locatifs sociaux est de 200 000 € pour 6 ans, soit en moyenne 33 000 € /an. Il convient aussi de prévoir les garanties d'emprunt, qui ne rentrent pas dans le budget de la collectivité.
- Le budget de l'action 7 du PLH consacrée à la rénovation des logements communaux est de 75 000 € pour 6 ans.

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Les logements locatifs sociaux et communaux sont propriété de bailleurs sociaux ou de communes, qui ont la responsabilité de la gestion de leur logements. Les bailleurs disposent donc de critères qui justifient une mise en rénovation, dans un contexte budgétaire plus contraint.

CALENDRIER

Démarrage : fin 2019

Fin des actions : fin 2025

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2025
Nombre de logements locatifs sociaux réhabilités	Services urbanisme et logement	0	100
Nombre de logements communaux rénovés	Services urbanisme et logement	0	15

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments pourrait renforcer les impacts positifs de cette action.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 3 : ATTENUER LES IMPACTS DES BATIMENTS ET DE LEUR USAGE

3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments

ACTION N° 15-2. AIDE À LA PRODUCTION/AMÉLIORATION DE LOGEMENTS LOCATIFS PRIVÉS AINSI QU'AUX TRAVAUX POUR L'ACCESSION DANS LE BÂTI ANCIEN DES CENTRES BOURGS ÉQUIPÉS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	2021	3/3	1/3

CONTEXTE

Les principaux centres-bourgs anciens sont concernés par la vacance des logements et concentrent les problématiques de dégradation de l'habitat, occupé ou non. Plusieurs leviers peuvent concourir à la production de logements de qualité dans les bâtiments anciens, dont l'accession à la propriété et la rénovation de logements locatifs privés.

Aussi, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, afin de soutenir les ménages modestes et valoriser le bâti ancien, Bièvre-Isère a choisi :

- 1) d'accompagner les accédants modestes pour la rénovation de logements anciens en centre bourg,
- 2) de favoriser l'amélioration du parc privé ancien et la remise sur le marché de logements locatifs à loyer modéré en centre bourg.

OBJECTIFS

A travers son PLH, Bièvre Isère souhaite faciliter, pendant 6 ans, la rénovation de :

- 30 logements de logements locatifs privés
- 40 logements en accession dans l'ancien

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
248 MWh/an pour 20 logements rénovés par an en moyenne	36 teqCO ₂ /an pour 20 logements rénovés par an en moyenne	+	+/-

DESCRIPTIF

Pour atteindre cet objectif, Bièvre Isère a prévu 2 actions ciblées dans son PLH :

➤ **Action 10 : Aide à la production/amélioration de logements locatifs privés dans le bâti ancien des centres bourgs équipés**

- 1) Localisation : centres-bourgs équipés (zone UA du PLUi) des 12 pôles principaux définis par le PLUI
- 2) Travaux pris en compte : travaux « lourds » par opposition aux travaux d'embellissement (structure, isolation, toiture...) et gain d'économie d'énergie de 35% avec atteinte de la classe énergétique D
- 3) Aide de Bièvre Isère : Aide de 5000 € aux propriétaires bailleurs pour les travaux d'amélioration des logements anciens pour un montant minimal de travaux de 30 000 €/logement
- 4) Critères d'éligibilité :
 - Accompagnement du projet par un opérateur
 - Logement conventionné par l'ANAH (plafond de loyer et de ressources pour le locataire)

➤ **Action 12 : Aide aux travaux pour l'accession dans l'ancien en centre-bourg équipé**

- 1) Localisation : centres-bourgs équipés (zone UA du PLUi) des 12 pôles principaux définis par le PLUI
- 2) Travaux pris en compte : travaux « lourds » par opposition aux travaux d'embellissement (structure, isolation, toiture...) et gain d'économie d'énergie de 35%
- 3) Aide de Bièvre Isère : Aide de 5000 € pour les travaux d'amélioration des logements anciens pour un montant minimal de travaux de 30 000 € pour les accédants
- 4) Critères d'éligibilité :
 - Ressources des accédants inférieures au plafond du PTZ dans l'ancien
 - Accompagnement du projet par un opérateur
 - Aide cumulable aux aides de l'ANAH, le cas échéant, ou au prêt à taux zéro
 - Engagement à occuper le logement pendant 6 ans à titre de résidence principale

ACTIONS EN COURS

Convention avec SOLIHA pour la mise en place d'actions d'animation de proximité sur le territoire (appui aux actions de repérage et de communication, accueil et information des ménages, accompagnement des accédants et des propriétaires bailleurs)

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Actifs travaillant ou résidant sur le territoire faisant	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	SOLIHA AGEDEN

plus de 20 km de trajet domicile-travail			ANAH
--	--	--	------

Ressources humaines

Pôle habitat de Bièvre Isère communauté

Ressources documentaires ou techniques

Budget

- 1) Aide directe à la production/amélioration de logements locatifs privés dans le bâti ancien des centres bourgs équipés : 150 000 € en 6 ans
- 2) Aide directe aux travaux pour l'accèsion dans l'ancien en centre-bourg équipé : 200 000 € en 6 ans
- 3) Animation (convention annuelle avec Soliha) : 17 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

- 1) Difficultés de « capter » les accédants en amont de leur projet.
- 2) Aide aux propriétaires bailleurs adossée au conventionnement du propriétaire bailleur avec l'Anah (effet levier) mais les objectifs de l'ANAH varient et restent limités.

CALENDRIER

Démarrage : début 2020 (vote règlements d'attribution des aides)

Fin des actions : fin du PLH (2025))

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre d'aides accordées	Pôle Habitat Bièvre-Isère Communauté	0	30 pour les logements locatifs privés 40 pour les logements en accesssion dans l'ancien

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 3 : ATTENUER LES IMPACTS DES BATIMENTS ET DE LEUR USAGE

3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments

ACTION N°16. REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DES ENTREPRISES

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Oui	2/3	3/3

CONTEXTE

Les consommations d'énergie des entreprises industrielles et tertiaires représentent 20% de la consommation d'énergie totale du territoire.

Ces consommations peuvent être réduites sur 2 postes : le bâtiment (rénovation thermique, sobriété) et les process (efficacité énergétique, récupération de chaleur fatale).

OBJECTIFS

Réaliser des audits et travaux énergétiques dans les entreprises du territoire et former des référents énergie.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique : 3,84 GWh/an de réduction de consommation d'énergie du tertiaire et de l'industrie	Objectif stratégique : 1,3 kteqCO ₂ /an de réduction des émissions de GES du tertiaire et de l'industrie	+	+

DESCRIPTIF

1) S'appuyer sur les actions en place des CCI et CMA (audits énergétiques ou audits de flux "TPE-PME gagnantes à tous les coûts" soutenus par l'ADEME) pour accompagner les entreprises vers la réduction de leur consommation.

- 10 audits énergétiques d'entreprises sont prévues dans la convention annuelle 2019 avec la CMA. Cette convention est réétudiée chaque année, l'action pourra donc être maintenue, renforcée ou abandonnée selon le retour d'expérience.
- la collectivité ne dispose pas de convention avec la CCI. La collectivité et les communes peuvent néanmoins apporter leur soutien en identifiant les entreprises les plus consommatrices et les mettre en relation avec la CCI ou encore en communiquant auprès des entreprises au sujet des actions menées par la CCI.

2) Promouvoir auprès des entreprises et de la CCI le programme PROREFEI de l'ADEME visant à former des référents énergie au sein des entreprises industrielles.

3) Etudier la possibilité de Contrats de Performance Energétique portés par des tiers auprès des entreprises pour financer les opérations de TRI supérieurs à 1 an ou trop longs pour les entreprises. Un travail avec la CCI sur le sujet (identification d'entreprises proposant ce service, organisation de séances d'information auprès des entreprises, communication...) pourrait être mis en place.

Une newsletter Bièvre-Isère Eco est mise en place par le service développement économique de la collectivité à destination des entreprises du territoire. Cette newsletter a déjà servi à communiquer auprès des entreprises sur les économies d'énergie et pourra faire partie, en plus du site internet de la collectivité, des moyens de communication utilisés dans le cadre du PCAET à destination des entreprises.

ACTIONS EN COURS

Les CCI et CMA dispose de plusieurs actions en place : diagnostics de flux, audits énergétiques, "TPE-PME gagnantes à tous les coûts" avec l'ADEME.

Dispositif PROREFEI de l'ADEME.

L'Ageden est en contact avec la CCI et la CMA pour organiser des actions en direction des entreprises.

PILOTAGE ET MOYENS

Actions de la CCI et de la CMA.

Projet PRO-REFEI de l'ADEME.

Cible	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Entreprises	Bièvre-Isère Communauté	CCI, CMA Ageden	ADEME, entreprises de CPE

Ressources humaines

Ressources documentaires ou techniques

Lien vers le projet PROREFEI : <https://www.prorefei.org/>

Ressources sur les actions des CCI / CMA.

Budget

Environ 3000 euros/an à charge de la collectivité pour les audits énergétiques de la convention avec la CMA.

Budget prévisionnel :

- audits énergétiques : 18 000 à 36 000 euros sur 6 ans pour Bièvre-Isère Communauté, suivant l'organisation d'audits avec la CCI ou non ;
- 9 000 euros potentiellement fléchés sur une subvention aux audits pour les entreprises ayant formé un référent énergie PROREFEI, à confirmer.

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Aujourd'hui les entreprises recherchent des temps de retour sur investissement d'un an maximum pour s'engager dans des actions. Les contrats de performance énergétique avec tiers investissement peuvent remédier à ce problème.

Communiquer sur le TRI des diagnostics : en combien de temps le coût du diagnostic est amorti par les économies d'énergie générées.

CALENDRIER

2019 : lancement des audits en coopération avec la CMA.

2020 – 2024 :

Poursuite des audits de la CMA.

Etude d'opportunité d'une convention avec la CCI pour des audits.

Communication auprès des entreprises sur le programme PROREFEI.

Etude sur la possibilité de la mise en place d'une aide aux diagnostics pour les entreprises ayant un référent énergie formé via PROREFEI.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre et nature des diagnostics réalisés (type de travaux, montants, économie d'énergie générées)	CCI, CMA	0	60 (10 par an à partir de 2020)
Nombre de référents énergie formés	CCI, CMA	0	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Cette action pourrait être renforcée en élargissant son spectre à la thématique des ressources non renouvelables (matériaux de construction par exemple), pour inciter les entreprises à mener des réflexions en matière d'économie circulaire ou « symbiotique ».

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 3 : ATTENUER LES IMPACTS DES BATIMENTS ET DE LEUR USAGE

3.2. Développer les ENR pour le bâtiment

ACTION N° 17. DEVELOPPER LES CHAUFFERIES BOIS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
2/3	Non	2/3	3/3

CONTEXTE

Le développement de chaufferies bois collectives est un moyen de répondre à plusieurs objectifs du PCAET: substituer des énergies renouvelables à des énergies fossiles en limitant les impacts sur la qualité de l'air du bois énergie, développer la filière bois locale par un approvisionnement communal et développer des réseaux de chaleur.

Plusieurs communes, à l'instar de Châtonnay, ont déjà installé des chaufferies bois collectives permettant d'approvisionner en chaleur des bâtiments communaux et des logements. Ces exemples pourraient être reproduits sur d'autres communes du territoire.

OBJECTIFS

Identifier les sites propices (implantation et approvisionnement) pour l'installation de chaufferies bois et prendre exemple sur les projets existants.

Développement de chaufferies bois collectives dans les communes : 6 nouvelles chaufferies à horizon 2024.

Energie produite annuellement	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
200 MWh/an Pour 6 chaufferies en 2024	N.C.	-	+/-

DESCRIPTIF

Phase 1 : identification des sites propices à l'installation de chaudières

Approche SIG couplée à des questionnaires envoyés aux maires pour recenser les zones de concentration de besoins en chaleur.

Etude détaillée des zones à enjeu : besoin en chaleur précis, bâtiments ciblés, présence de réseau ou non et contact des maîtres d'ouvrage.

Phase 2 : études technico-économiques sur les sites volontaires

Pour les communes et Bièvre-Isère Communauté, les études peuvent être réalisées par l'Ageden dans le cadre de son action Bois énergie : note d'opportunité et accompagnement des projets bois des collectivités.

Etude de l'approvisionnement : à mettre en lien avec les forêts communales ou intercommunales.

Le CFT prévoit dans son programme d'action un outil d'aide à la décision type Plan d'Approvisionnement Territorial.

Phase 3 : engagement des travaux

lancement d'un appel d'offre

Phase 4 : formation des agents techniques à l'opération des chaudières

Peut être réalisée par l'Ageden.

ACTIONS EN COURS

Action Bois énergie inscrite à la convention partenariale BIC – Ageden : action à 2 ans pour estimer le potentiel de consommation et des besoins en approvisionnement bois pour les communes, travail en lien avec les deux chartes forestières. 5 accompagnements prévus en 2019 et 10 en 2020.

Exemple de Châtonnay : une chaufferie collective à bois déchiqueté de 150 kW alimente un réseau de chaleur. Le bois est issu des forêts communales ce qui assure une ressource locale : approvisionnement à 3km de la chaufferie à partir de taillis à dominante châtaignier (400 m3 de bois par an). La chaudière bois est couplée à une chaudière fioul qui prend le relais lors des phases de maintenance ou de grand froid. Un silo a été installé à côté de la chaufferie pour assurer un stockage.

<http://www.cft-basdauphinebonnevaux.fr/une-chaufferie-bois-pour-chatonnay/>

PILOTAGE ET MOYENS

L'Ageden peut faire les études de dimensionnement technico-économique des chaudières/chaufferies et faire de la formation à l'exploitation de chaufferies.

Les Chartes Forestières peuvent organiser la sensibilisation des élus aux chaufferies bois.

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes, propriétaires et gestionnaires d'établissement recevant du public, entreprises	Bièvre-Isère Communauté	Ageden, COFOR	Bailleurs sociaux, Chartes Forestières

Ressources humaines

Ressources internes à l'Ageden.

Ressources documentaires ou techniques

Ressources documentaires et techniques de l'Ageden.

Budget

Temporalité	Budget prévisionnel	Prestation correspondante
2019 - 2020	12 825 euros	5 accompagnements en 2019 10 accompagnements en 2020
2019-2024	18 000 euros	Coût « unitaire » : 3420 euros pour 4 accompagnements

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Certaines communes ne disposent pas de forêts communales ou pas de taille suffisante : elles peuvent alors s'associer à plusieurs communes pour assurer un approvisionnement suffisant, ou bien la communauté de communes pourrait acheter des parcelles pour subvenir aux besoins des communes n'ayant pas de forêt.

Pour les deux chartes forestières, il est important d'assurer une exploitation transparente et durable du marché du bois. En fonctionnant avec des entreprises engagées et en assurant une vision globale de toute la chaîne bois (de la production à l'utilisation), l'impact des opérations d'exploitation peuvent être réduits et maîtrisés.

Elles mettent aussi en avant la mauvaise gestion de la chaîne, liée à des conflits d'usages entre les différents acteurs de bois-énergie. Ils proposent ainsi de favoriser le dialogue et la concertation entre gestionnaires et exploitants.

CALENDRIER

Phase 1 : 2019-2020

Phase 2 : 2020-2021

Phase 3 : 2021

Phase 4 : avant la mise en service des chaudières

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre de chaufferies collectives et caractéristiques	Ageden	A déterminer	6 chaufferies

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 3 : ATTENUER LES IMPACTS DES BATIMENTS ET DE LEUR USAGE

3.2. Développer les ENR pour le bâtiment

ACTION N° 18. REDUIRE L'IMPACT DES APPAREILS DE CHAUFFAGE POLLUANTS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
2/3	Oui Mise en place du dispositif nécessaire	2/3	1/3

CONTEXTE

Le territoire est caractérisé par une forte consommation de bois énergie pour le chauffage résidentiel. Une partie des logements est certainement équipée de moyens de chauffage bois anciens et peu performants (foyers ouverts...) qui sont peu efficaces et émettent beaucoup de polluants atmosphériques. L'objectif est de remplacer ces équipements par des équipements nouvelle génération bien plus performants et moins émetteurs (label Flamme verte).

Le fioul est encore présent comme moyen de chauffage dans les logements du territoire. Or c'est une énergie importée et fortement émettrice de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, qui peut de plus être remplacée par d'autres sources d'énergie. Il apparaît donc stratégique de cibler ce mode de chauffage et de le remplacer par une source de chaleur renouvelable.

OBJECTIFS

Soutenir le remplacement des installations de chauffage au bois (poêles, cheminées) non performantes via une prime air-bois : 300 primes air-bois budgétées sur 6 ans.

Soutenir le remplacement des chaudières fioul par des équipements ENR, notamment en développant le recours aux installations solaires thermiques. Objectif : abandon du fioul dans le résidentiel en 2030.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
415 MWh/an Pour 50 primes air-bois par an	N.A.	++	+

DESCRIPTIF

Mise en place d'une "Prime Air Bois" sur le territoire :

la prime air bois est une aide financière destinée au remplacement des cheminées anciennes générations à foyer ouvert ou vieux poêles à bois par des appareils labellisés "flamme verte" plus performants et surtout moins polluants.

Le montant de la prime air bois s'élève à 500 euros.

300 primes air-bois budgétées sur 6 ans, avec un objectif de 30 dossiers en 2019 puis 50 dossiers par an.

Le passage d'un système de chauffage au bois non performant à un système de chauffage performant permet de doubler le rendement des installations (passage de 40-60% de rendement à plus de 85%). On peut donc doubler le nombre d'installations pour la même quantité de bois consommée. La quantité de bois non consommée lors du remplacement d'un système de chauffage non performant peut donc être reportée sur le remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière bois performante.

Remplacement des chaudières fioul par des installations ENR :

Identifier et cibler les logements chauffés au fioul pour remplacer ces installations par des installations ENR, notamment solaires thermiques, qui sont insuffisamment déployées alors que le procédé est à valoriser car rustique, fiable et à bon rendement.

Organiser un démarchage et réfléchir à la mise en place d'une aide complémentaire aux aides d'état pour le remplacement des chaudières fioul.

ACTIONS EN COURS

La mise en place du dispositif Prime Air Bois est inscrite dans la convention partenariale BIC-Ageden 2019-2020.

En Dordogne, une initiative existe avec La Poste pour démarcher les habitants lors des tournées.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Propriétaires occupants	Bièvre-Isère Communauté	Ageden	Ageden, Cerema

Ressources humaines

Ressources internes de l'Ageden.

Ressources documentaires ou techniques

Ressources documentaires et techniques de l'Ageden.

Budget

Sous-action	Budget prévisionnel		Prestation associée
	Années	Budget	
Prime air bois	2019	Accompagnement : 3885 € Primes : 15 000 €	Mise en place et démarrage du dispositif (30 primes)
	2020 - 2024	Accompagnement : 12 285 € Primes : 25 000 €/an	50 primes accordées par an via le PLH
Remplacement des chaudières fioul	2020-2024	Max. 35 000 €	A déterminer

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Concernant l'identification et le ciblage des logements chauffés au fioul, la méthode reste à préciser. Le solaire thermique a besoin d'une autre source d'énergie en complément, la proposition d'une association vertueuse avec une autre ENR (bois ?) serait à étudier.

CALENDRIER

2019 :

Démarrage du dispositif Prime Air Bois et premières primes accordées (objectif : 30 primes).

Réflexion sur le dispositif à mettre en place pour le remplacement des chaudières fioul.

2020 – 2024 :

Poursuite du dispositif Prime Air Bois (objectif : 50 primes par an).

Mise en place du dispositif pour le remplacement des chaudières fioul.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre de primes accordées et caractéristiques	Ageden, Cerema	0	300 (50/an en moyenne)
Nombre de chaudières fioul remplacées	Ageden, Cerema	0	300 Supplémentaires aux primes air bois

Le Cerema pourrait être contacté pour mettre en place un sondage sur les moyens de chauffage des habitants.

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

Nombre de jours de pollution dépassant les seuils autorisés par polluants (nb)

Atmo Auvergne Rhône Alpes

AXE STRATÉGIQUE 3 : ATTÉNUER LES IMPACTS DES BÂTIMENTS ET DE LEUR USAGE

ACTION N° 19. FAVORISER L'UTILISATION DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

ACTION TEPOS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
2/3	Oui	1/3	1/3

CONTEXTE

Les matériaux biosourcés sont issus de la matière organique renouvelable (biomasse), d'origine végétale ou animale. Ils peuvent être utilisés comme matière première dans des produits de construction et de décoration, de mobilier fixe et comme matériau de construction dans un bâtiment.

La nature de ces matériaux est multiple : bois, chanvre, paille, ouate de cellulose, textiles recyclés, balles de céréales, miscanthus, liège, lin, chaume, herbe de prairie, etc. Leurs applications le sont tout autant dans le domaine du bâtiment et de la construction : structure, isolants, mortiers et bétons, matériaux composites plastiques...

Grâce à leur déphasage thermique et à leurs propriétés respirantes, les matériaux biosourcés et géosourcés présentent des performances reconnues tant sur le plan de l'isolation thermique que sur celui du confort hygrométrique. Leurs capacités d'insonorisation constituent un atout technique supplémentaire garantissant une bonne qualité de vie pour les habitants. Les filières développent des essais de caractérisation dans les domaines de la thermique, de l'acoustique mais aussi de la résistance au feu, de la résistance aux champignons ou aux nuisibles afin de lever tous les préjugés qui peuvent encore peser sur ces matériaux.

La réglementation encourage l'utilisation de ces matériaux dans le secteur du bâtiment. C'est notamment le cas de la nouvelle RE2020, qui favorise leur utilisation dans les bâtiments neufs, principalement en raison de leur capacité de stockage du carbone.

OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de créer un cadre local permettant de favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés dans les nouvelles constructions et lors des rénovations de bâtiments.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.C.	+	+

DESCRIPTIF

L'action joue sur plusieurs volets complémentaires :

- La sensibilisation des professionnels du bâtiment.
- L'exemplarité de la collectivité, via ses marchés de travaux.
- Le soutien au développement de la production locale et régionale de matériaux biosourcés.
- La sensibilisation des maîtres d'ouvrage (particuliers, entreprises...)

Pour le bois d'œuvre, l'action sera menée en lien avec l'action 8.

ACTIONS EN COURS

Néant.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Professionnels du bâtiment Collectivités Entreprises	Bièvre Isère Communauté		FFB, CAPEB Associations

Ressources humaines

Ressources documentaires ou techniques

- Dossier Construction21 « [matériaux et construction biosourcés : ambitions et réalités](#) »
- Guide « [les matériaux biosourcés dans le bâtiment](#) », par Bâtir pour la Planète et la Fédération Française du Bâtiment

Budget

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Surcoût pour la commande publique.

Passage à l'acte des professionnels du bâtiment.

CALENDRIER

2022 : Définition des actions à mener

2023 : Premiers ateliers de sensibilisation et premiers marchés de travaux favorisant les matériaux biosourcés.

2024 – 2028 : Poursuite des actions engagées.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Nombre d'événements et de	Bièvre Isère	0	6

réunions organisées	Communauté		
Nombre de marchés de travaux comportant une clause « matériaux bisosourcés »	Bièvre Isère Communauté	0	

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE DE TRANSITION ENERGETIQUE

4.1. Inscrire la collectivité dans l'exemplarité

ACTION N° 19. ANIMER ET SUIVRE LE PCAET

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui Recrutement nécessaire et mise en place des instances de pilotage	2/3	2/3

CONTEXTE

L'atteinte des objectifs fixés dans le PCAET est conditionnée à la mise en place d'une animation forte tout au long des 6 ans du programme d'action, afin de maintenir le niveau de mobilisation créé lors de l'élaboration du projet. Le PCAET fait en effet intervenir des partenaires multiples et nécessite donc une coordination et une forte impulsion de la part de la collectivité, ainsi que l'animation d'un comité technique pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces actions.

OBJECTIFS

Permettre l'atteinte des objectifs et le bon déroulement des actions par une animation adéquate.

Energie économisée et ENR produite annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique : Consommation : -19 GWh/an Production ENR : +15 GWh/an	Objectif stratégique : -9400 teqCO ₂ /an	0	+

DESCRIPTIF

1) Animation du PCAET :

Animation interne :

Lancement et suivi des actions portées par la collectivité ;

Animation partenariale :

Sur les sujets qu'elle porte, la collectivité organisera une animation en direction des partenaires pour les mobiliser sur toute la durée du PCAET.

L'animation partenariale sera organisée en groupes de travail thématiques comme décrit ci-dessous :

Outil foncier forestier :

Un COPIL - constitué des présidents des Chartes Forestières Territoriales, du CRPF, des associations des propriétaires forestiers de Bonnevaux-Chambaran, de l'ASLGF du Bas-Dauphiné, de la Chambre d'Agriculture, du département de l'Isère, de la SAFER, d'EPORA (EPFL Rhône-Alpes), de l'ONF, de Sylv'ACCTES, et de la DDT – sera réuni selon les besoins pour suivre l'étude sur la création de l'outil foncier forestier, jusqu'à la fin de celle-ci (durée prévisionnelle : 12 mois).

Ambroisie :

1 référent par commune, qui agit en médiateur (signalement sur la plateforme), qui vérifie si le signalement est exact, contacte l'exploitant. Rôle de médiation. 1 à 2 réunions par an regroupant tous les référents.

Mobilité générale :

COPIL des mobilités, 1 fois par an pour avoir des relais de terrain capables de diffuser l'information et de guider la conduite de projet (feedback).

Ce COPIL des mobilités sera mixte, réunissant élus et non élus, entreprises, CCI, CMA, Chambre d'Agriculture (pour la vente de produits locaux), domaine social, sport, culture. Des habitants, sélectionnés parmi les personnes issues du groupe de travail sur le Schéma des Circulations Douces, feront également partie du COPIL.

Circulations douces :

L'objectif est de constituer des groupes de travail pour réaliser la cartographie des déplacements doux (notamment cyclistes mais uniquement) : déplacements très courts et très sécurisés (1 km par commune en moyenne) ; itinéraires de promenades et cyclistes un peu plus longs. A partir de ce premier travail, il s'agira ensuite de créer des itinéraires de mobilité quotidienne continus sur le territoire puis de les prioriser.

Cette tâche nécessite donc trois échelles de travail, avec autant de groupes de travail :

- niveau communal : un représentant de la commune, représentant des parents d'élèves ;
- niveau des territoires utilisés pour le Jeu de la Transition Energétique (3 groupes territoriaux, centrés autour de Saint-Jean-de-Bournay ; La-Côte-Saint-André et Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs) : clubs cyclos, rapporteurs des groupes communaux ;
- niveau EPCI et supra : partenaires institutionnels, tels que le département

Centrales ENR citoyenne :

L'objectif est de soutenir l'émergence et la structuration de groupes porteurs de projets, puis de viser l'autonomie des groupes. Ces groupes assureront donc l'animation en interne par la suite. La collectivité pourra assister aux réunions des groupes de projet en tant que financeur ou participant.

Travaux de rénovation sur les bâtiments communaux & PPI groupés

Un COPIL sera constitué, réunissant les délégués des communes (1 par commune) accompagnés de leur technicien et du directeur des services techniques.

Le COPIL se réunira 1 fois par an en amont des prévisions budgétaires (à l'automne) sur le périmètre des groupes du Jeu de la Transition Energétique. Il aura pour ordre du jour : la prise de connaissance des types de travaux envisagés bâtiment par bâtiment puis la constitution d'un groupement de travaux, le choix des prestataires et du calendrier de travaux.

Santé :

Pour l'instant, le volet santé est piloté par les services sports/santé de Bièvre-Isère Communauté, ce qui se traduit par 2 manifestations par an. Il serait intéressant pour le PCAET de travailler à l'établissement d'un COTECH sur le lien entre santé et développement durable, la santé étant l'un des arguments en faveur des actions de réduction des pollutions (air, eau) et de mobilité active.

Il pourrait regrouper les professionnels de santé volontaires (kinésithérapeutes, médecins volontaires, infirmières libérales), le service sports/santé de la collectivité, la fédération française de cardiologie (groupe de travail existant, formé par de bénévoles qui ont eu des pathologies cardiaques).

Une attention devra être gardée au format de ce COTECH, les professionnels de santé ayant souvent peu de temps. Il faudra donc envisager des réunions plutôt le samedi.

Ce COTECH pourrait être réuni 1 à 2 fois par an, dans une optique de projet : production des projets avec indicateurs et objectifs.

Animation externe / grand public :

L'animation externe et en direction du grand public reposera sur la stratégie de communication (fiche action n°8) : organisation et tenue d'expositions/stands sur les événements grand public, support à la communication autour du PCAET

2) Suivi du PCAET

Le suivi du PCAET sera réalisé par le chef de projet PCAET et consistera à :

- suivre les appels à projet pouvant entrer dans la démarche PCAET ;
- assurer une veille sur l'actualité Climat-Air-Energie sur la région Auvergne Rhône-Alpes et plus largement à l'échelle nationale ;
- participer aux événements organisés par les différents réseaux sur les thématiques Climat-Energie (Région, Département, DDT, ADEME, AURAE...),
- rencontrer régulièrement les partenaires des actions : pour suivre leurs actions, redéfinir les conventions partenariales lors de leur renouvellement ou en établir de nouvelles, recueillir régulièrement les indicateurs de suivi auprès des partenaires ;
- évaluer les actions à moyen terme et correction éventuelle ;
- évaluation en fin de PCAET et relancement de la démarche.

Lorsque nécessaire, notamment lors de rencontres des partenaires ou lors de la participation à des événements organisés par des réseaux, le chef de projet pourra être accompagné du Vice-Président au Développement Durable.

Pour faciliter le suivi-évaluation du PCAET, un tableau de suivi a été établi, listant les principales caractéristiques des actions et permettant leur suivi par renseignement régulier de la valeur des indicateurs.

Le COPIL du PCAET, constitué d'un collège d'élus (commission développement durable) et un collège expert (partenaires), sera réuni en plénière une fois par an pour suivre l'avancée du PCAET.

ACTIONS EN COURS

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes	Bièvre-Isère	Bièvre-Isère	Services internes

Partenaires	Communauté	Communauté	Partenaires
Entreprises			
Grand public			

Ressources humaines

L'animation sera pilotée par le chef de projet PCAET au sein du Service Développement Durable. Un recrutement est nécessaire pour suppléer le chef de projet PCAET sur ses missions.

Ressources documentaires ou techniques

Plan de communication : créé via l'action 21 sur la communication et sensibilisation).

Liste des informations à suivre pour la veille et les appels à projet :

- lettres Energie et Climat d'AURAE (abonnement à la newsletter mensuelle) : <http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/fr/publications/lettres-dinfo-thematiques.html>
d'autres lettres spécifiques (biogaz, bois énergie) sont également disponibles.
- Suivi des appels à projets et aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/289-guide-des-aides-appels-a-projet.htm>

Ressources utiles au chef de projet PCAET :

- Publications d'AURAE : <http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/fr/publications/publications-2016-2019.html>
- Publications d'AMORCE : <http://www.amorce.asso.fr/fr/>
- Open-data Enedis : <https://data.enedis.fr/pages/accueil/>
- Open-data GRDF : <https://opendata.grdf.fr/pages/accueil/?flg=fr>
- Site de l'OREGES : <http://oreges.auvergnerhonealpes.fr/fr/oreges-auvergne-rhone-alpes.html>

Budget

Recrutement d'un ETP : 50 000 euros/an.

Budget d'animation pris sur le budget de fonctionnement du Service Développement Durable :

Budget plancher : 35 000 euros sur 6 ans

Budget plafond : 70 000 euros sur 6 ans

DIFFICULTES IDENTIFIEES

La capacité d'animation du PCAET est dépendante des ressources humaines mises en place et du recrutement d'un ETP supplémentaire.

CALENDRIER

Phase 1 :

2019 – 2020 : mise en place de l'animation, recrutement

2020-2024 : poursuite.

Phase 2 :

Suivi de la mise en œuvre des actions tout au long du PCAET

2021 : évaluation des 3 premières années

2024 : révision du PCAET

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale	Valeur cible 2024
Avancement des actions	Chef de projet PCAET	0%	100%
Indicateurs stratégiques* : Consommations d'électricité et de gaz sur le territoire (open-data) Evolutions des consommations d'énergie, émissions de GES et production ENR calculées par l'OREGES	Chef de projet PCAET (via les Open-data Enedis et GRDF et le site de l'OREGES)	Conso. d'élec. : 295 GWh (2017) Conso. de gaz : 164 GWh Conso. d'énergie : 1216 GWh (2016) Emissions de GES : 336 kteqCO ₂ (2016) Prod. ENR : 160 GWh (2015)	Conso. d'élec. : 305 GWh Conso. de gaz : 123 GWh Conso. d'énergie : 1071 GWh Emissions de GES : 299 kteqCO ₂ Prod. ENR : 263 GWh

*N.B. : les résultats issus des modélisations de l'OREGES peuvent fluctuer au gré des changements de méthodologies de modélisation et ne concordent pas toujours parfaitement avec les données réelles de consommation.

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE DE TRANSITION ENERGETIQUE

4.1. Inscrire la collectivité dans l'exemplarité

ACTION N° 19-2. ATTEINDRE L'OBJECTIF TEPOS EN 2050

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui Mise à jour des objectifs de maîtrise de la demande en énergie et de production des énergies renouvelable, définition et partage des objectifs détaillés	3/3	1/3

CONTEXTE

Le respect des objectifs assignés au PCAET conduit à une couverture de 84% de la consommation d'énergie par la production locale d'énergie nouvelles renouvelables (ENR). Une inflexion modérée des objectifs permettrait d'atteindre la couverture totale en 2050.

OBJECTIFS

- Couvrir les besoins d'énergie du territoire par la production locale d'ENR.
- Saisir l'occasion que constitue la démarche TEPOS pour aller plus loin dans la valorisation des différentes démarches et actions existantes sur le territoire, l'identification et l'analyse les premiers retours d'expérience ;
- Identifier les leviers complémentaires possibles, pour permettre à la collectivité et à ses partenaires de dessiner une stratégie territoriale compatible avec l'objectif TEPOS et partagée par l'ensemble des acteurs ;
- Mettre en place une gouvernance permettant d'atteindre les objectifs fixés en adéquation avec les compétences et moyens d'actions des parties prenantes du territoire et en veillant à l'articulation des documents et stratégies locaux, régionaux et nationaux ;
- Définir un programme de concertation et de communication permettant d'associer largement les habitants du territoire à la dynamique TEPOS et ainsi constituer un véritable projet de territoire ;
- Compléter le programme d'action du PCAET en vue de l'objectif TEPOS, en définissant un programme d'actions sans regret à court terme et un plan d'actions pluriannuel renforcé ;

Energie économisée et ENR produite annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique : Consommation : -20 GWh/an Production ENR : +17 GWh/an	Objectif stratégique : -6650 teqCO ₂ /an	0	+

DESCRIPTIF

- **Actualisation l'état des lieux énergie-Climat :**
 - o actualisation du bilan des consommations énergétiques du territoire ;
 - o actualisation du bilan de la production d'énergies renouvelables et autres énergies ;
 - o actualisation du diagnostic « gaz à effet de serre » du territoire ;
 - o estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone sur le territoire ;
 - o diagnostic des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur, de froid, sur le territoire ;
 - o diagnostic des dispositifs de stockage d'énergie sur le territoire ;
 - o recensement des bonnes pratiques, actions, projets réalisés et en cours sur le territoire, en lien avec la TEE ;
 - o identification des acteurs principaux (publics et privés) présents sur le territoire dans le domaine de la TEE et leurs poids ;
 - o pré-diagnostic de vulnérabilité au changement climatique sur le territoire.
- **Evaluation des potentiels du territoire**
- **Définition d'un programme d'actions immédiates dites « sans regret »**
- **Définition d'un programme d'actions pluriannuel !**
 - o Elaboration d'une stratégie énergétique partagée
 - o Elaboration du programme d'actions
- **Candidature TEPOS**

ACTIONS EN COURS

Etude préalable engagée par le bureau d'étude AERE

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes Partenaires Entreprises Grand public	Bièvre-Isère Communauté	AERE	Services internes Partenaires

Ressources humaines

Pôle Développement Durable.

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Intégré au budget de l'action 19

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Tout comme l'action 19, la capacité d'animation du TEPOS est dépendante des ressources humaines mises en place et du recrutement d'un ETP supplémentaire.

CALENDRIER

Phase 1 :

2021 : mise en place de l'animation, recrutement

2022-2024 : poursuite.

Phase 2 :

Suivi de la mise en œuvre des actions tout au long du PCAET

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale	Valeur cible 2024
Avancement des actions	Chef de projet PCAET	0%	100%
Indicateurs stratégiques* : Consommations d'électricité et de gaz sur le territoire (open-data) Evolutions des consommations d'énergie, émissions de GES et production ENR calculées par l'OREGES	Chef de projet PCAET (via les Open-data Enedis et GRDF et le site de l'OREGES)	Conso. d'élec. : 295 GWh (2017) Conso. de gaz : 164 GWh Conso. d'énergie : 1216 GWh (2016) Emissions de GES : 336 kteqCO ₂ (2016) Prod. ENR : 160 GWh (2015)	Conso. d'élec. : 305 GWh Conso. de gaz : 123 GWh Conso. d'énergie : 1071 GWh Emissions de GES : 299 kteqCO ₂ Prod. ENR : 263 GWh

*N.B. : les résultats issus des modélisations de l'OREGES peuvent fluctuer au gré des changements de méthodologies de modélisation et ne concordent pas toujours parfaitement avec les données réelles de consommation.

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Mise en place des moyens humains

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE DE TRANSITION ENERGETIQUE

4.1. Inscrire la collectivité dans l'exemplarité

ACTION N° 19-3. SE Doter d'un plan territorial des énergies nouvelles renouvelables

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	2022	1/3	2/3

CONTEXTE

Entrer dans la dynamique de territoire à énergie positive conduit à se doter d'un outil d'aide à la décision sur la politique locale de production, de stockage, de transport et de distribution d'énergies renouvelables. La volonté de privilégier l'économie circulaire, l'atteinte des objectifs bas-niveau carbone incite à concevoir un mix énergétique de production locale cohérent avec le mix de consommation.

Dans un contexte très évolutif, tant sur la production que pour la consommation d'énergie, il devient nécessaire de qualifier et de quantifier l'ensemble des bénéfices et des inconvénients de chaque énergie et de sortir d'arbitrages reposant exclusivement sur le coût du kilowatt-heure.

L'énergie électrique d'origine naturelle présente un fort potentiel de développement, mais l'irrégularité de la production pose des difficultés d'emploi : le poids des batteries, le transport filaire ou l'électrolyse induisent perte de rendement et/ou dissipation fatale, ce qui devrait rendre particulièrement attentifs à la destination de cette énergie.

OBJECTIFS

Les objectifs seraient donc :

- de préciser les objectifs de production par filière
- de préciser les objectifs de consommation par type d'usage
- de doter les élus d'outils de décisions pour arbitrer les choix de consommation énergétique
- de déterminer la nature et les conditions d'efficacité des équipements de production, de stockage de transport et de distribution d'énergie

Energie économisée et ENR produite annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique : Production ENR : +17 GWh/an	Objectif stratégique : -6650 teqCO ₂ /an	0	+

DESCRIPTIF

L'étude reprendre les éléments du PCAET, de la station multiénergie et explorera de nouvelles options en matière de réseau de chaleur et de réponse aux besoins nouveaux.

ACTIONS EN COURS

Etude pour une station de rebours pour le biogaz

Etude pour la station multiénergie

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes Partenaires Entreprises Grand public	Bièvre-Isère Communauté		Services internes GRDF, GRT, Enedis, RTE, TE38, producteurs locaux d'énergie

Ressources humaines

Pôle Développement Durable.

Ressources documentaires ou techniques

Budget

2021 50 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Recrutement en cours du directeur de pôle ENr..

CALENDRIER

2021 : recrutement du bureau d'étude

2022 réalisations de l'étude

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale	Valeur cible 2024
Réalisation de l'étude	Bièvre Isère	0%	100%

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Mise en place des moyens humains

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE DE TRANSITION ENERGETIQUE

4.1. Inscrire la collectivité dans l'exemplarité

ACTION N° 20. AUDITER ET RENOVER LE PATRIMOINE PUBLIC

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Non CEP déjà mis en place	3/3	3/3

CONTEXTE

La collectivité doit montrer l'exemple en rénovant les logements communaux et les bâtiments publics. Pour ce faire, il est nécessaire de connaître les consommations avant toute action de maîtrise de l'énergie. La mise en place d'un CEP apporte le soutien technique nécessaire et les projets communaux existants doivent être valorisés pour être reproduits (exemple des chaudières bois).

Les retours montrent que les économies réalisées grâce aux actions de MDE permettent rapidement de financer le fonctionnement de l'action, et même plus.

OBJECTIFS

Atteindre 60% de communes adhérentes au CEP en 2024 et engager une opération groupée de travaux (5 à 10 communes concernées) par an.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.C.	N.C.	+	+/-

DESCRIPTIF

Signature d'une convention avec le SEDI pour la mise en place d'un Conseiller en Energie Partagée sur plusieurs communes.

Le CEP aura pour mission d'étudier les économies possibles d'énergie du patrimoine public et de mettre en œuvre les actions pour y parvenir. En plus des pré-diagnostic énergétique qu'il réalise, le CEP devra faire connaître et orienter ses adhérents vers d'autres formes de diagnostics possibles des bâtiments publics tel que les Diagnostic de Performance Énergétique (DPE, obligatoires pour les ERP de plus de 1000 m² et bâtiments neufs), etc.

Elargir l'adhésion des communes au CEP (mettre en place une aide de l'intercommunalité pour les travaux si la commune est adhérente au CEP ?).

ACTIONS EN COURS

La signature de la convention CEP avec le SEDI a eu lieu en 2018 et 7 communes adhèrent.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	SEDI	Ageden

Ressources humaines

1 CEP détaché par le SEDI

Ressources documentaires ou techniques

Convention de CEP avec le SEDI.

Budget

Financement du CEP :

Le prix moyen d'un conseiller en énergie partagée est de 45 000 euros/an. L'ADEME participe à hauteur de 30%. Les communes participent en fonction du nombre d'habitants, à hauteur de 1 à 3 euros/habitant/an (selon le retour d'autres collectivités).

Financement des travaux :

Action	Budget associé sur 6 ans
Budget plancher : travaux sur le patrimoine communautaire uniquement	5 000 €
Budget plafond : Travaux sur le patrimoine communautaire et aide incitative aux communes	50 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Financement du conseiller

Adhésion et regroupement du plus grand nombre de communes

CALENDRIER

2018 : signature de la convention CEP avec le SEDI

2019 : premiers audits énergétiques et engagement des premiers travaux

2020 – 2024 : élargissement du nombre de communes adhérentes au CEP, poursuite des diagnostics énergétiques et des travaux (une opération groupée par an)

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre de communes bénéficiant du CEP	SEDI, Bièvre-Isère Communauté, Communes	7	33 (60%)
Nombre de Plan Pluriannuels d'Investissement en cours et nombre de communes engagées	SEDI, Bièvre-Isère Communauté, Communes	0	6 PPI (1 opération groupée par an)

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La réduction des consommations du patrimoine public bâti pourrait être élargie à l'éclairage public en lien avec le SEDI. L'expérimentation et la communication en faveur de l'extinction de l'éclairage public pourrait avoir un impact positif sur la biodiversité. Cette action pourrait avoir d'autant plus d'impact si elle était corrélée géographiquement prioritairement avec les corridors biologiques repérés dans l'état initial de l'environnement.

La promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments pourrait renforcer les impacts positifs de cette action.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE DE TRANSITION ENERGETIQUE

4.2. Initier et soutenir les initiatives locales

ACTION N° 21. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES HABITANTS AUX ECONOMIES DE RESSOURCES

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Non	0/3	3/3

CONTEXTE

Il est important de communiquer aux habitants les projets et objectifs du territoire en matière de développement durable. En étant informés, les habitants deviennent sensibilisés et sont donc à même de s'investir personnellement aux actions de réduction de leur consommation d'énergie et de ressources (eau, matières premières...). L'adoption de comportements économes permet de diminuer les consommations énergétiques jusqu'à 30% sur certaines activités.

OBJECTIFS

Structurer la communication sur les actions mises en place et de sensibilisation des habitants à l'utilisation rationnelle des ressources (eau, énergie) autour d'un véritable plan de communication afin d'en maximiser l'efficacité et le suivi.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
2 GWh/an Pour atteindre -15% de consommation des ménages en 2050	290 teqCO ₂ /an Liées à l'objectif sur les consommations d'énergie	0	+

DESCRIPTIF

Elaboration d'une stratégie de communication grand public sur la thématique Climat-Air-Energie plus largement, notamment les économies de ressources (eau, énergie, matières premières) :

Réflexion sur les moyens disponibles et à mettre en œuvre pour communiquer efficacement sur les enjeux environnementaux :

- 1) définition des cibles (par exemple différencier jeune public du reste du grand public...),
- 2) définir les objectifs de la communication,
- 3) pour chaque cible, élaboration d'un discours, choix des outils de communication adaptés, identification des partenaires,

- 4) Recensement des événements/lieux/associations sur lesquels s'appuyer,
- 5) Elaboration d'un programme de communication par cible et suivi.

L'élaboration de la stratégie de communication devra se faire de manière concertée avec les structures qui gèreront l'animation, notamment l'Ageden. Une attention particulière devra être portée à l'articulation de la stratégie de communication avec l'animation du PCAET, notamment les Clubs-Climat et les ambassadeurs du PCAET.

Cette réflexion pourra s'appuyer sur les éléments pré-identifiés ci-dessous :

- sensibilisation des jeunes à l'enjeu de la réduction des consommations d'énergie : par exemple via des défis Classe à Energie Positive
- moyens de communication l'ensemble des habitants par :
 - o la mise en avant du PCAET sur le site internet
 - o des articles dans le bulletin intercommunal en mettant en avant les gains financiers réalisables par des mesures de réduction de consommation des ressources ;
 - o l'édition et la distribution d'un petit guide des écogestes au nouveaux arrivants (locataires ou propriétaires), avec renvoi vers l'Espace Info Energie si besoin ;
 - o l'organisation d'événements pour sensibiliser, en s'appuyant majoritairement sur l'exemple : expositions, réunions thématiques régulières avec témoignage de rénovation ou d'essai de transports alternatifs, visites de sites et soirées film/documentaire/témoignage puis débat, des expositions dans les bibliothèques, mairies, écoles, etc.
 - o Assurer une veille et communiquer auprès des acteurs du territoire sur l'évolution de réglementation, appels à projets / subventions, etc.
 - o Concours de diminution des consommations d'énergie et de ressources des ménages.
 - o Sensibilisation et mise en pratique des gestes économes : organiser une série d'animation (exposition, jeux, films, randonnées climat, discussions...)

Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de communication

La mise en œuvre du plan de communication impliquera le service communication pour les actions de communication pure, le service Développement Durable ainsi que des partenaires (Ageden).

La stratégie de communication reposera a minima sur une présence à un évènement majeur annuel ou biennal et la présence opportuniste sur les manifestations à forte fréquentation ou climato-centrées.

ACTIONS EN COURS

Un travail de sensibilisation des habitants aux écogestes est déjà mené par l'Ageden.

Bièvre-Isère Communauté a initié un travail de réflexion avec des collèges sur le futur du territoire.

Le Service Développement Durable intervient sur plusieurs événements liés à la transition énergétique tout au long de l'année.

Les Chartes Forestières sensibilisent le jeune public aux métiers de la gestion forestière.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Grand public	Bièvre-Isère Communauté	Service Communication Service Développement Durable Ageden	Ecoles, collèges, agences immobilières, bailleurs sociaux, mairies, ADEME

Ressources humaines

Animateurs, associations

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Budget plancher (un événement à échelle intra-territoriale organisé avec les ressources internes à la collectivité) : 30 000 euros / an

Budget plafond (un événement annuel à l'échelle du territoire et à retentissement Nord-Isère, organisé par un prestataire) : 360 000 euros/an

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Difficulté de toucher un large public : ce sont souvent les personnes déjà sensibilisées qui viennent aux événements, s'intéressent aux messages ciblés...

L'image associée au diffuseur de l'information/sensibilisation peut desservir le message si cette image est négative chez la cible.

CALENDRIER

Elaboration de la stratégie : 2019

Mise en œuvre opérationnelle : 2020-2024

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre d'actions de communication lancées et retours (et nombre de personne touchées).	Service Communication	A définir en 2019 via le recensement de l'existant	A définir lors de l'élaboration de la stratégie
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées à l'année et retours (nombre de personnes touchées)	Ageden, Autres partenaires d'animations	A définir en 2019 via le recensement de l'existant	A définir lors de l'élaboration de la stratégie

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE DE TRANSITION ENERGETIQUE

4.1. Inscrire la collectivité dans l'exemplarité

ACTION N° 21-2. ENGAGER LA COLLECTE DES DÉCHETS PAR APPORT VOLONTAIRE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
2/3	2022	3/3	1/3

CONTEXTE

La collecte des ordures ménagères résiduelles, qui est l'une des compétences de Bièvre Isère est historiquement réalisée en porte-à-porte en C1 ou C2 (et C3 pour un centre-ville), en régie et en prestation.

Bièvre Isère devant faire face à l'augmentation soutenue des coûts de traitement des déchets souhaite optimiser l'efficacité de la collecte pour réduire les tonnages soumis à la TGAP.

OBJECTIFS

- Passer d'une collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte à un modèle de collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV).
- Faciliter le dépôt de déchets OMR en même temps que les déchets recyclables,
- Renforcer le geste citoyen d'apport volontaire,
- Ancrer **l'apport volontaire durablement** dans les nouvelles habitudes de tri des déchets,
- Proposer une possibilité de dépôt des OMR 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Energie économisée et ENR produite annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
		0	++

DESCRIPTIF

Mettre en place la collecte des ordures ménagères résiduelles en déployant 200 points d'apport volontaire aériens, 20 enterrés et 180 semi-enterrés.

ACTIONS EN COURS

Recrutement d'un directeur de pôle ENR

Réalisation d'une étude de faisabilité en cours par VERDICITE.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes Entreprises Grand public	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre Isère Communauté	Services internes SICTOM

Ressources humaines

Pôle ENR

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Investissements : 4 M€

Exploitation : -194 000 €/an

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Changement d'habitudes pour les usagers

CALENDRIER

2021 : phase étude

2022 : début du déploiement

2024 : achèvement du déploiement

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale	Valeur cible 2024
OMR collectées /hab/an	Bièvre Isère	212 kg/hab	226 kg/hab
Emballage et papier	SICTOM	33 kg/hab	50 kg/hab
Verre	SICTOM	31 kg/hab	31 kg/hab

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

POINTS DE VIGILANCE

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE DE TRANSITION ENERGETIQUE

4.2. Initier et soutenir les initiatives locales

ACTION N° 22. PARTICIPATION ET ENGAGEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
2/3	Oui	2/3	2/3

CONTEXTE

La massification des projets de transition (projets de sobriété, ENR ou d'adaptation), diffus ou territoriaux, nécessitera l'implication de tous les acteurs du territoire, y compris les citoyens et les entreprises.

Dans ce cadre, favoriser et soutenir l'émergence de projets participatifs et citoyens a plusieurs intérêts :

- augmenter le rapport coût/efficacité des actions en massifiant leur effet, déléguant la communication aux groupes de projets et favorisant l'acceptabilité des projets ;
- ajouter une dimension de sensibilisation de la population et des professionnels ;
- communiquer l'exemplarité de la collectivité et faire naître des engagements.

Les grands projets ENR territoriaux (méthanisation territoriale, parcs solaires au sol) rencontrent quant à eux plusieurs difficultés de développement :

- refus d'installation par les autorités du fait de servitudes (aériennes, environnementales...),
- acceptabilité citoyenne.

Leur dimension permet cependant de participer grandement à l'atteinte des objectifs de production fixés et le temps long de leur phase de développement suppose de s'engager dès maintenant dans leur réflexion et de maximiser les chances de les voir aboutir.

OBJECTIFS

Soutien aux initiatives publiques locales de type recyclerie, collecte optimisée des Ordures Ménagères, centrales ombrières ou citoyennes de type centrales villageoises, auto-construction haute qualité thermique, achat groupé de VAE, auto-éco-construction, participation citoyenne à société locale de production d'énergie, y compris des entreprises, administrations et agriculteurs.

Energie renouvelable produite annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Méthanisation : +5 250 MWh/an Photovoltaïque : + 69 MWh/an Pour 4 méthaniseurs et 2 projets solaires citoyens en 2024 (375 kWc)	Méthanisation : 960 teqCO ₂ /an Photovoltaïque : 3 teqCO ₂ /an Pour 4 méthaniseurs et 2 projets solaires citoyens en 2024 (375 kWc)	0	+

DESCRIPTIF

1- Communiquer auprès des différents acteurs (élus, entreprises et citoyens) sur leurs potentiels et les potentiels du territoire en matière de production ENR

Organisation d'une réunion en 2019 « Produire localement une énergie propre : objectifs, mode d'emploi et retours d'expérience » par l'Ageden. Ce type de réunion pourra être reconduit les années suivantes en d'autres lieux du territoire pour toucher le plus largement possible les habitants.

Identification des toitures favorables à l'installation de capteurs solaires (thermiques et photovoltaïques) et communication auprès des différents acteurs sur le potentiel de leurs toitures. Les modalités de l'identification et de la communication (cadastre solaire ou autre moyen ; prestataire...) devront être précisées.

Enfin, l'identification en amont des zones favorables au développement de projets ENR territoriaux pourra être envisagée : identification SIG des zones favorables à l'implantation des grands projets ENR (solaire au sol, ombrières, éolien) de manière à pouvoir ensuite lancer des AMI ou AAP pour le développement de projets. Ce travail pour s'appuyer et venir conforter les études déjà réalisées dans le cadre du PCAET. Une concertation élargie des partenaires (DDT, associations de protection environnementale, gestionnaires de réseau) et du grand public pourra être mise en place pour définir les contraintes à appliquer.

Cette sous-action devra être prise en compte dans l'élaboration du plan de communication sur le PCAET.

2- Faire émerger des projets ENR citoyens impliquant largement la société civile (citoyens, entreprises, agriculteurs, collectivités)

Soutenir l'expansion de la centrale villageoise des collines Iséroises sur le territoire de Bièvre-Isère Communauté.

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'émergence d'un projet ENR auprès des citoyens, avec accompagnement de l'Ageden.

Les projets participatifs s'organisent généralement de la manière suivante :

Phase d'émergence : tout projet nécessite un groupe de volontaires motivés à monter une société de projet. Le rôle de la collectivité est de faire naître ce groupe grâce à l'AMI puis de faciliter ce groupe dans son avancée en se positionnant comme animatrice de la démarche, et en mettant à disposition des éléments bibliographiques

Phase de développement : une fois le groupe bien formé et le ou les projets définis, il s'agit de décider des modalités de gouvernance. Les formes juridiques principales sont la SAS (pour un projet unique), la SCIC (pour plusieurs projets avec forte mobilisation citoyenne) et la SEM (pour plusieurs projets sous impulsion et maîtrise des collectivités locales). Durant cette

phase, la collectivité conserve son rôle d'animateur et peut aussi devenir facilitateur du groupe de citoyen auprès des différents financeurs.

Phase de réalisation et d'exploitation : à ce stade, la société créée fait réaliser les installations EnR dont elle est maître d'ouvrage. Selon le statut de la société, les citoyens peuvent être partenaires de la collectivité ou de sociétés privées. La collectivité pourra jouer un rôle de formalisation des retours d'expérience dans le but d'essaimer ces initiatives mais aussi soutenir le groupe porteur par un groupement d'achats (études, matériel, installation...).

Tout au long du projet, les collectivités (communes ou communauté de communes) peuvent faciliter le développement des centrales citoyennes en :

- s'impliquant techniquement dans les projets (mise à disposition des toitures pour les projets photovoltaïques, des bâtiments publics dans le cas de réseaux de chaleur...);
- s'impliquant financièrement dans le projet;
- mettant à disposition à titre gratuit des moyens (salles pour réunions par exemple, communication...);
- mettant en place des groupement d'achat (d'étude, de matériel, d'installation) pour baisser les coûts du projet;
- mettant à profit pour le projet le « poids » de la collectivité en mettant les porteurs de projet en lien avec les partenaires de la collectivité (consulaires, entreprises, SEM) ou en assistant les porteurs de projet dans leur demande de crédit auprès des établissements bancaires.

3- Soutenir l'émergence de projets ENR agricoles

Sur le volet solaire :

Le photovoltaïque sur les bâtiments d'exploitation est examiné lors des projets que la CDA38 peut accompagner (bien souvent ce sont les constructeurs et fournisseurs qui démarchent les agriculteurs). Ce travail pourra être renforcé en facilitant la mise en contact de porteurs de projets solaires citoyens avec les agriculteurs et en communiquant auprès des agriculteurs sur ces projets.

La production de chaleur via des capteurs solaires est quant à elle souvent évaluée dans la cadre de projets de bâtiments nécessitant un besoin important en chaleur, notamment dans les ateliers de transformations fromagères et/ou carnées.

Le travail de diagnostic énergie va permettre au territoire d'obtenir des résultats tangibles sur les bénéfices attendus quant à ce type de projets (évalués à une 10aine de projets pour les 5 ans à venir).

Sur le volet méthanisation : poursuivre le travail engagé avec la Chambre d'Agriculture : un collectif d'agriculteurs épaulés de Bièvre Isère Communauté évalue la faisabilité de la conduite d'unités de méthanisation.

Les gisements potentiels, la localisation préférentielle de chaque projet, le dimensionnement ont été traités par le Bureau d'étude. Les scénarios s'affinent pour la prise de décision et orientations des collectifs d'agriculteurs pour le 1er trimestre 2019. Le lien est constant entre les agriculteurs, les élus, locaux et intercommunaux. De la décision des agriculteurs découlera le lancement du travail de concertation/sensibilisation/information auprès du grand public. (Volet sur lequel Bièvre Isère contribue et contribuera) Il s'agira alors d'enclencher la phase de Maîtrise d'ouvrage. (en AMO selon les volontés et motivation de chaque groupe).

Il est déjà inscrit dans la convention partenariale BIC-CDA38 2019-2020 les missions suivantes :

- Accompagner l'association Agri Biogaz en Dauphiné dans son évolution (organisation de l'AG pour définir son nouveau cadre d'intervention)
- Poursuivre les étapes d'accompagnement du projet des groupes ; dont *l'accompagnement des*

groupes projet : CSA-St Siméon de Bressieux, Champier-Le Mottier, St Jean de Bournay, St Etienne de St Geoires :

- rédaction Cahier des Charges AMO pour les groupes de St Jean de Bournay, La Côte-St Sim, Champier-Le Mottier ;
- former les groupes en réponse à leurs besoins (volet règlementaire, juridique et fiscal)
- Coordonner les visites d'unité (2 prévues sur 2019/2020, notamment avec les élus des communes concernés)
- Coordonner avec l'équipe agronomie-environnement la phase de test et démo sur les CIVE.

6) ACTIONS EN COURS

Solaire photovoltaïque :

Un projet citoyens sur les Collines Iséroises, suivi par l'Ageden, a pris contact avec Bièvre-Isère-Communauté pour s'étendre sur la partie Nord-Ouest du territoire.

Un autre projet citoyen, "NIDénergies", est présent sur la CAPI et pourrait s'étendre sur le Nord-Est du territoire.

Une centrale solaire au sol a été mise en service en 2018 sur le site de l'aéroport de Grenoble.

Solaire thermique :

Bièvre-Isère Communauté a installé des panneaux solaires thermiques sur ses locaux pour chauffer l'ECS des douches.

Méthanisation :

4 projets ont été identifiés, pour lesquels l'étude de faisabilité va permettre de déployer des scénarios que prendront à leur compte les collectifs dans la phase d'AMO qui suivra. Les volets agronomiques, économiques, juridiques et règlementaires sont abordés afin de prendre l'ensemble de ces composantes dans le projet des agriculteurs mais également dans la perspective d'une collaboration avec la collectivité mais aussi les habitants (objet d'un volet communication/sensibilisation important)

Bièvre Isère Communauté a confié aux bureaux d'étude S3D et Elanor la réalisation d'une étude de faisabilité « Méthanisation sur Bièvre Isère Communauté – Etude pour 4 unités agricoles ». Cette étude est portée par Bièvre Isère Communauté en partenariat avec l'association Agribiogaz en Dauphiné (collectif d'agriculteurs) et bénéficie du soutien financier de l'ADEME.

L'objectif de la démarche (comme précisé dans le paragraphe objectif) est de définir les conditions de faisabilité technico-économiques d'unités de méthanisation sur les 4 territoires de projets identifiés (secteur de Saint Etienne de Saint Geoires, secteur de Saint-Jean-de- Bournay, secteur de Champier - Le Mottier et secteur de La Côte Saint-André – Saint Siméon de Bressieux)

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Elus, citoyens, agriculteurs	Bièvre-Isère Communauté	Ageden, CA38, Bureaux d'études, Développeurs de projets, installateurs EnR	Techniques : AURAE, Ageden, Bièvre-Isère Communauté, Chambres Consulaires, ADEME, DDT, SEDI, gestionnaires de réseaux Porteurs de projets : Centrale Villageoise, Citoyens, agriculteurs, entreprises Financiers : SEM éner'isère, Fonds régional Oser, EnRciT, Energie Partagée Investissements, établissements bancaires

Ressources humaines

Ageden : animateurs territoriaux

Chambre d'agriculture : Mise à disposition de la conseillère Territoriale, relais local entre Bièvre Isère (technique & politique)/ le(les) Bureau(x) d'étude, les agriculteurs (Association Agri Biogaz en Dauphiné et les 4 groupes projet)

Ressources documentaires ou techniques

Ressources documentaires d'Energie Partagée :

<https://energie-partagee.org/outils/ressources/publications/>

« Guide sur les montages juridiques pour la production d'EnR par des collectivités territoriales », AMORCE, 2014.

Site du réseau des centrales villageoises : <http://www.centralesvillageoises.fr/>

Budget

Sous-action	Coût global	% de prise en charge par financeurs connus	
		Bièvre Isère Communauté	Partenaires
1 – Communication	30 000 € à 60 000 € sur 6 ans	A déterminer	A déterminer
2 – Emergence de projets ENR			
3 – Projets ENR agricoles	2019-2020 : 20 500 €	10 250 € (50 %)	10 250 € (80%)

DIFFICULTES IDENTIFIEES

De manière générale et pour pouvoir atteindre les objectifs fixés, cette action nécessitera une forte collaboration entre la collectivité et ses partenaires, en particulier :

- l'Ageden et la Chambre d'Agriculture pour l'animation,
- les citoyens, entreprises et le réseau des Centrales Villageoise pour le portage des projets,
- la SEM éner'isère pour le financement des projets.

Les projets citoyens ont besoin d'être accompagnés dans leur phase d'émergence pour aboutir.

Attention à ne pas multiplier les groupes citoyens porteurs de projet sur le territoire (ECLR préconise 7 à 8 groupes par département pour ne pas "diluer" l'engagement).

Une réflexion est à mener sur l'installation de panneaux solaires et le désamiantage des toitures : une entreprise de désamiantage est présente sur le territoire.

Attention à garder une méthanisation faite par des exploitations agricoles à taille humaine.

CALENDRIER

1- Communiquer auprès des différents acteurs (élus, entreprises et citoyens) sur leurs potentiels et les potentiels du territoire en matière de production ENR

2019 : communication sur les résultats du PCAET (à intégrer à la stratégie de communication et d'animation)

2020 : communication sur le potentiel des toitures, lancement de la concertation sur les zones favorables aux grand projets ENR territoriaux.

2- Faire émerger des projets ENR citoyens impliquant largement la société civile (citoyens, entreprises, agriculteurs, collectivités)

2019 : Formalisation de la prise de contact du groupe des Collines Iséroises et lancement d'un appel à manifestation d'intérêt sur ce groupe si besoin.

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des citoyens pour un nouveau projet citoyen sur le territoire et premières réunions pour la création d'un groupe citoyen.

2020 : Suite à l'AMI, identification des toitures, choix de la forme juridique et économique du groupe, lancement des études de préféabilité.

2021 : réalisation du projet : études, travaux et mise en service.

2021-2024 : exploitation du projet EnR, élargissement possible.

3- Soutenir l'émergence de projets ENR agricoles

2019 – 2024 : Poursuite du travail sur la méthanisation.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre et description sommaire des initiatives locales supportées, suivi de leur progression	Bièvre-Isère Communauté	1 projet PV au sol	2 projets ENR citoyens (dont l'extension des collines Iséroises)
Caractéristiques des projets de méthaniseurs développés	Bièvre-Isère Communauté	Néant	4 méthaniseurs Caractéristiques de

			production : - 117 Nm³/h - 99 Nm³/h - 77 Nm³/h - 60 Nm³/h
--	--	--	---

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Concernant le développement éventuel de centrales solaires au sol, il conviendra de mener les études d'impact nécessaires (réglementaires), et évidemment de limiter les conflits d'usages (avec l'agriculture notamment), et d'éviter les zones naturelles identifiées sensibles dans l'état initial de l'environnement (zones humides, corridors écologiques, notamment, qui sont parfois moins bien documentés et repérés dans les documents graphiques). Dans la mesure où d'autres sites sont disponibles, l'implantation en zone Natura 2000 à notre sens doit être exclue (même si non rédhibitoire réglementairement).

Par ailleurs, il convient également stratégiquement de pousser à l'installation de centrales solaires en toitures, moins impactantes sur le milieu naturel.

La fabrication de certaines énergies renouvelables peut, dans une proportion cependant faible, recourir à des matériaux à forte énergie grise, comme des métaux, ou des terres rares (technologie CIGS pour les panneaux solaires ...). La collectivité pourra toutefois veiller à inclure une vigilance par rapport à ce point dans la sensibilisation auprès des porteurs de projets privés et pour ces propres installations, ou à soutenir la filière du recyclage (collecte en fin de vie des panneaux etc.).

La collectivité sera attentive, dans les secteurs patrimoniaux sensibles, à préserver les caractéristiques architecturales remarquables (l'AVAP de la Côte Saint André garantit déjà une bonne prise en compte du patrimoine dans le principal secteur sensible du territoire).

La crainte des nuisances associée à une unité de méthanisation (nuisances olfactives, sonores, qualité du digestat...), doit être abordée dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour les prévenir. Dans sa fiche technique publiée en février 2015, l'ADEME rappelle les différents impacts de la méthanisation.

Indicateur de suivi environnemental

² Fiche technique ADEME sur la méthanisation, mise à jour février 2015, <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-methanisation-201502.pdf>